



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL

***Séance du
Lundi 18 Mars 2024 – 18h00***

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2024

18H00

Ordre du Jour

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 18 décembre 2023

RESSOURCES HUMAINES

- 1. PERSONNEL MUNICIPAL - RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ ET ENCADREMENT DES RECRUTEMENTS D'AGENTS REMPLAÇANTS DE FONCTIONNAIRES**
- 2. PERSONNEL MUNICIPAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS DE LA VILLE DE FIGEAC**

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 3. REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'I.U.T. DE FIGEAC**

FINANCES

- 4. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES (EAU ET ASSAINISSEMENT, MOBILITÉS)**
- 5. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES (EAU ET ASSAINISSEMENT, MOBILITÉS)**
- 6. AFFECTATIONS DE RÉSULTATS - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES (EAU ET ASSAINISSEMENT, MOBILITÉS)**
- 7. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2024 ET APPLICATION DE LA FONGIBILITÉ DES CRÉDITS**
- 8. VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNÉE 2024**
- 9. ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS ANNEXES 2024 DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**
- 10. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE DE L'EAU 2024**
- 11. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2024 DES MOBILITÉS**
- 12. ACTUALISATION ET CLÔTURE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENTS (BUDGET PRINCIPAL, EAU, ASSAINISSEMENT)**
- 13. ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES VILLES SOUS-PRÉFECTURES ET LISTE DES ASSOCIATIONS AUXQUELLES LA VILLE DE FIGEAC ADHÈRE**

ACTION SOCIALE & SOLIDARITÉ

- 14. SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE LA VILLE DE FIGEAC**

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

15. APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT CONCURRENT POUR L'INSTALLATION D'UNE GUINGUETTE ÉPHÉMÈRE SUR LE SITE DU SURGIÉ

ÉDUCATION & VIE SOCIALE

16. CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DU LOT - PARTICIPATION FINANCIÈRE 2024 DE LA COMMUNE À LA FORMATION DES APPRENTIS

17. PARTICIPATION FINANCIÈRE À L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH) "REPAIRE DES 2 VALLÉES" DE LISSAC-ET-MOURET

QUESTIONS DIVERSES

18. Budget principal – Tarifs municipaux – Précisions concernant les conditions d'utilisation des salles communales

Le dix-huit mars deux mille vingt-quatre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de **FIGEAC** s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. André MELLINGER, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 12 mars 2024.

Présents : Mmes et Ms MELLINGER, LANDES, COLOMB, BALDY, SERCOMANENS, SOTO, BRU, LAPORTERIE, FAURE, LARROQUE, LUIS, LAVAYSSIÈRE, ALLATRE-LACAILLE, LACIPIÈRE, GENDRE, LEMAIRE, CROS, GAZAL, DELESTRE, LANDREIN, BROUQUI, LAFRAGETTE, GONTIER, JANOT.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Jean-Claude STALLA pouvoir à Hélène LACIPIÈRE, Frédéric RUBAUD pouvoir à Antoine SOTO, Reyda SEHLAOUI pouvoir à Christiane SERCOMANENS.

Secrétaire de séance : M. BRU.

Le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2023 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

PERSONNEL MUNICIPAL - RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ ET ENCADREMENT DES RECRUTEMENTS D'AGENTS REMPLAÇANTS DE FONCTIONNAIRES

Rédigé par : Services des Ressources Humaines
Rapporteur : Bernard LANDES

A. Recrutements accroissement saisonnier d'activité :

Afin de faire face aux besoins des différents services municipaux, pendant les principaux événements culturels, la période touristique 2024 et pour répondre à des besoins plus spécifiques, vacances de printemps, de la Toussaint et de Noël ainsi qu'en automne pour le service nettoyage, je vous propose le recrutement d'agents saisonniers.

VU l'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique, et vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

APPROUVE la création, des emplois temporaires d'agents non-titulaires pour accroissement saisonnier d'activité tel qu'il suit :

SERVICES TECHNIQUES

1°) Service Propreté urbaine :

- 2 agents à temps complet pour le mois de juin renfort désherbage
- 1 agent à temps complet pour le mois de juillet,
- 1 agent à temps complet pour le mois d'août,
- 2 agents à temps complet pour le mois d'octobre, (ramassage feuilles)
- 2 agents à temps complet pour le mois de novembre, (ramassage feuilles)
- 2 agents à temps complet pour le mois de décembre. (Ramassage feuilles)

2°) Service Manifestations :

- 2 agents à temps complet pour le mois de juin,
- 3 agents à temps complet pour le mois de juillet,
- 3 agents à temps complet pour le mois d'août,

3°) Service Bâtiments :

- 2 agents à temps complet pour le mois de juillet,
- 2 agents à temps complet pour le mois d'août.

4°) Service Espaces Verts :

- 2 agents à temps complet pour le mois de juin,
- 1 agent à temps complet pour le mois de juillet,
- 1 agent à temps complet pour le mois d'août,

5°) Service Assainissement :

- 1 agent à temps complet pour le mois de Juillet,
- 1 agent à temps complet pour le mois d'Août.

6°) Service Réseaux :

- 1 agent à temps complet pour le mois de septembre, octobre (relève des compteurs d'eau).

SERVICES CULTURELS

Service du Patrimoine : Accueil du public à l'espace patrimoine :

- L'équivalent d'1 agent à raison de 8h/hebdomadaire sur les mois d'avril, mai, juin, et à partir du 23 septembre au 4 novembre, mais aussi pour remplacer l'agent titulaire lors de ses absences pour congés.
- L'équivalent d'1 agent à temps complet pour la période du 1^{er} juillet au 22 septembre

- Service des Musées :

Afin de renforcer les services pour la surveillance et le gardiennage du Musée Champollion-Les Écritures du Monde, pour la surveillance de l'exposition « Faire signe » qui aura lieu du 5 juillet au 22 septembre et l'exposition « DONGBAS » du 4 octobre au 30 novembre inclus ainsi que pour assurer l'ouverture du Musée d'Histoire de Figeac :

- 6 agents (pour un cumul de 702h) pour le mois de juillet,
- 6 agents (pour un cumul de 777h) pour le mois d'août,
- 1 agent (pour 98h) pour le mois de septembre, surveillance exposition
- 1 agent pour le mois d'octobre-novembre (121h), surveillance exposition.

SERVICE POPULATION

- 1 agent à temps complet (standard- accueil) pour la période du 15 juillet au 9 août

Année 2024

Services	Espaces verts	Réseaux	As sai	Propreté Urbaine	Bâtiments	Manifestations	Patrimoine	Musées	divers	TOTAL
Mars								0.6 délib du 26/02		
Avril							0.26	0.94 délib du 26/02		
Mai							0.26	0.83 délib du 26/02		
Juin	2			2		2	0.26			
Juillet	1		1	1	2	3	1	4.62	0.7	
Août	1		1	1	2	3	1	5.12	0.3	
Sept		1					0.75	0.64		
Oct		1		2			0.2	0.4		
Nov				2			0.05	0.4		
Dec				2						
Total	4	2	2	10	4	8	3.78	13.55	1	48.33

Année 2023 (pour mémoire)

Services	Espaces verts	Eau	Assai	Propreté Urbaine	Bâtiments	Manifestations	Patrimoine	Musées	PM	TOTAL
Avril							0.2			
Mai							0.2	0.4		
Juin	2			2		2	0.6	0.4		
Juillet	1		1	1	2	3	1	6		
Août	1		1	1	2	3	1	7		
Sept		1					0.6	1.5		
Oct		1		2			0.2	0.5		
Nov				2			0.2	0.3		
Dec				2				0.25		
Total	4	2	2	10	4	8	4	16.35		50.35

Année 2022 (pour mémoire)

Services	Espaces verts	Eau	Assai	Propreté Urbaine	Bâtiments	Manifestations	Patrimoine	Musées	PM	TOTAL
Avril							0.20	0.5		
Mai							0.20	0.5		
Juin	1			1		2	0.20	0.4	1	
Juillet	2		1	2	2	3	2	6.5	2	
Août	2		2	2	2	3	2	7.5	2	
Sept				1			1.6	1.5	1	
Oct		1		2			0.20	0.5		
Nov		1		2			0.10	0.15		
Dec		1		2				0.25		
Total	5	3	3	12	4	8	6.5	17.8	6	65.3

Au total, cette proposition porte sur la création de 45.96 agents équivalents temps plein pour un coût estimé à 128 900 € contre 50.35 (prévu) en 2023 pour un coût budgétisé de 135 000€. (Rappel 2.37 ETP autorisé par délibération du 26/02/24) donc total saisonniers 2024 : 48.33 ETP

Je vous rappelle que le recrutement d'agents non titulaires lié à l'accroissement saisonnier d'activité (article L 332-23 2° du code Général de la Fonction Publique) est effectué après avis d'un groupe de travail qui procède à l'examen des candidatures sur la base de critères prédéfinis (études, situation sociale de la famille...).

Les agents contractuels concernés seront recrutés par le Maire ou en son absence, le Premier Adjoint par délégation, sur la base des grades d'adjoint technique, d'adjoint administratif ou d'adjoint du patrimoine, échelle C1 indice brut 367.

A. Encadrement des recrutements d'agents remplaçants de fonctionnaires :

Il est proposé d'autoriser à recruter des agents non titulaires pour faire face au remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agent non titulaires momentanément absents du fait de maladie selon des modalités définies. Sous réserve de l'enveloppe budgétaire dédiée aux remplacements pour 2024, il sera désormais procédé en priorité au remplacement d'agents dans les services suivants :

<u>Services</u>	<u>Fonction</u>	<u>Carence</u>
Écoles	ATSEM – Agent polyvalent	Dès que possible
Restaurant scolaire	Aide cuisine	Dès que possible
Jardin d'Enfants	Accueil-Agent polyvalent	Dès que possible
CSP	Agent d'accueil	Au-delà d'1 mois
Population	Standard -accueil	Dès que possible
Population	État civil	Au-delà d'1 mois
Services Techniques Direction	Secrétariat	Au-delà d'1 mois
Services Techniques	Bâtiments/Espaces verts,	Au-delà d'1 mois

	Réseaux	
Services Techniques	Manifestations/Propreté	Au-delà de 15 jours
Musées	Accueil/Entretien	Dès que possible
Musées	Poste de médiateur	Guides conférenciers pour honorer les visites guidées sollicitées.

Je vous propose d'en délibérer.

Mme GONTIER : « Je voulais évoquer quelque chose que vous connaissez sûrement et qui est le dispositif « argent de poche ». Il s'agit d'un dispositif financé par la CAF qui permet de proposer des petites interventions sur des jeunes de 16 à 18 ans avec un financement sur une mission qui est forcément courte et bien sûr sur des missions encadrées et sans danger, financé à moitié par la CAF. Je trouvais que cela pouvait être intéressant pour nos jeunes car c'était une façon d'avoir de l'argent de poche tout en contribuant à la collectivité. Voir peut-être dans le cadre des élections. C'est aussi une façon de développer une approche citoyenne. Je souhaitais que l'on mette cela au débat en lien avec les emplois saisonniers. »

Monsieur le Maire : « Effectivement, on pourrait le mettre au débat et de suite dans les services où il y a des apprentis et donc un tuteur qui peut encadrer un mineur puisque dans tous les autres services la règle est de n'employer que des personnes majeures pour des raisons que je viens d'évoquer. On peut avoir la réflexion puisqu'au service « Espaces verts » nous avons encadré un jeune mineur en apprentissage. Dans ce cadre bien précis cela peut être étudié. Nous nous rapprocherons de la CAF mais je cadre de suite en disant que pour le reste des services cela me paraît difficile. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le recrutement d'agents non titulaires pour faire face au remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents non titulaires momentanément absents selon les modalités suivantes :

Services	Fonction	Carence
Écoles	ATSEM – Agent polyvalent	Dès que possible
Restaurant scolaire	Aide cuisine	Dès que possible
Jardin d'Enfants	Accueil-Agent polyvalent	Dès que possible
CSP	Agent d'accueil	Au-delà d'1 mois
Population	Standard -accueil	Dès que possible
Population	État civil	Au-delà d'1 mois
Services Techniques Direction	Secrétariat	Au-delà d'1 mois
Services Techniques	Bâtiments/Espaces verts, Réseaux	Au-delà d'1 mois
Services Techniques	Manifestations/Propreté	Au-delà de 15 jours
Musées	Accueil/Entretien	Dès que possible
Musées	Poste de médiateur	Guides conférenciers pour honorer les visites guidées sollicitées.

DIT que les crédits nécessaires figurent au projet du budget primitif 2024.

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

M. LANDES : « Je profite du moment pour parler de la Foire Exposition car je sais qu'en fin de soirée c'est plus compliqué. Cela a été assez long car il a fallu faire deux assemblées générales pour dissoudre le comité en place. Ce qui nous permet de rebondir avec des idées nouvelles je l'espère. Un bureau provisoire a été mis en place dont j'ai nommé Président. La secrétaire est Nathalie FAURE et le trésorier est Pascal BRU. J'ai contacté l'association « L'Outil en Main », les agriculteurs du coin, le Président de la Chambre des Métiers afin de participer et créer une émulation au niveau des artisans et des commerçants dans l'optique de créer un comité qui permette de faire un salon qui corresponde davantage à la vie actuelle et à ce qui est recherché actuellement. Pour cette année les échéances sont un peu courtes. En revanche, nous la prévoyons en 2025 où toutes les personnes de bonne volonté seraient accueillies avec bonheur. »

Monsieur le Maire : « Merci pour cet appel à bonne volonté. »

PERSONNEL MUNICIPAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS DE LA VILLE DE FIGEAC

Rédigé par : Service des Ressources Humaines
Rapporteur : Bernard LANDES

Direction Général des Services : Afin de renforcer ce service, il vous est proposé la création d'un poste d'Attaché Territorial pour les missions de Responsable du Secrétariat Général et des affaires juridiques. Placé sous l'autorité du Directeur général des services, le Responsable du Secrétariat Général sera chargé d'animer le service, de superviser l'organisation administrative des séances du Conseil Municipal, de sécuriser les actes de la Commune, d'assurer veille et conseil juridique en transversalité avec les Responsables de services et de suivre les affaires foncières, les assurances et la sécurité des établissements recevant du public.

Service ingénierie informatique : afin de renforcer le service Informatique, je vous propose la création d'un poste de « Volontariat territorial en administration » ; En effet, dans le cadre de l'agenda rural, le gouvernement met en place le VTA.

Il s'agit de permettre à de jeunes diplômés, âgés de 18 à 30 ans, d'un niveau de BAC+2 minimum d'effectuer une mission d'ingénierie au service du développement communal.

Le contrat VTA prend la forme d'un contrat à durée déterminée de type contrat de projet de 12 à 18 mois. Une aide au recrutement forfaitaire de 15 000 € est attribuée par l'État.

Sous l'autorité de la Responsable informatique, la personne recrutée sera chargée de participer à la conception et à l'accompagnement de la gestion des infrastructures informatiques et de la politique de sécurité informatique.

M. LANDREIN : « Lorsqu'il y a embauche il y a toujours question. En tous les cas de notre part. Nous avons un peu de mal à embaucher encore deux personnes supplémentaires, si j'ai bien compris. Dans une structure où l'on voit, si on prend l'ensemble du territoire, on est déjà dans une situation où l'on a créé 70 ou 80 emplois de fonctionnaires dans les 10 dernières années, rajouter 2 emplois supplémentaires dans une commune, j'ai un peu de mal à saisir comment cela est possible même financièrement surtout lorsque l'on sait ce que nous allons faire tout à l'heure sur le vote du budget même si je sais que tout n'est pas comparable et associable. Enfin quand même, c'est tout de même relativement surprenant en sachant en plus que, sans être aux affaires, nous n'avons pas le sentiment que ces fonctions-là marchent si mal que ça. On a bien entendu ce que vient de nous dire M. LANDES mais sur ces deux emplois-là très honnêtement, vous ne m'avez pas convaincu. »

Monsieur le Maire : « Nous n'allons pas entrer d'emblée dans le débat mais vous verrez qu'à moins de faire un dogme sur la non-embauche, on maîtrise parfaitement la masse salariale. Je pense que vous l'avez vu en commission communale. Je veux bien répondre à la nécessité. Concernant le poste d'informatique il s'agit d'une personne des finances qui, en plus de ses fonctions, assure des fonctions de support d'informatique. Cela ne vous a pas échappé, outre les problèmes d'attaques récurrentes dans toutes les administrations, qu'aujourd'hui la complexification de l'informatique nécessite quelqu'un qui soit spécifiquement formé pour ce poste. Je ne dis pas que nous sommes tous dans ce cas de figure mais beaucoup de collectivités ont recruté ces dernières années des personnels spécialisés en informatique. Concernant l'autre poste, effectivement aujourd'hui les affaires générales sont réduites à la portion congrue. Même si vous n'en avez pas l'impression, cela nous pose aujourd'hui des problèmes et c'est tout à l'honneur des agents. Je remercie tout particulièrement Mme SAINZ derrière moi car si vous ne vous en êtes pas aperçu c'est que même quand elle est en arrêt elle continue à télétravailler. Pour vous dire le point où l'on en est et l'attachement qu'elle a à la collectivité. Mais effectivement, un binôme DG / Assistante seul, avec personne qui puisse prendre le relais de l'un ou de l'autre en cas de maladie pour assurer les fonctions quotidiennes au niveau de la Mairie..... Bien sûr, l'on peut anticiper les dossiers pour pouvoir prendre des congés mais là, on a vraiment un besoin. Aujourd'hui, on vous propose ce recrutement. Nous serons amenés à en parler mais il y aura d'autres postes qui seront amenés à disparaître dans les mois qui viennent et c'est pour cela que je peux sereinement vous présenter un compte 012 équilibré. Aujourd'hui, voyez-le plutôt comme des glissements de postes en précisant que le VTA aura tout de même une faible incidence sur notre budget. Il sera limité dans le temps comme lorsque nous avons pris des emplois aidés. Je le raccroche aussi à la fois aux efforts faits sur les heures supplémentaires où l'on a pu maîtriser le coût. J'en remercie à la fois les Services Techniques Municipaux et les associations qui ont vu que l'on ne pouvait pas tout leur demander. On vient de vous dire que dans les embauches de saisonniers de cette année il y en aurait moins et comme il n'y a pas la foire exposition, il y en aura moins sur ce sujet. Cela nous permet

sereinement de faire des glissements de postes dans des postes qui nous paraissent plus stratégiques et indispensables à l'instant T si l'on veut que la collectivité continue à fonctionner. Voilà la réponse technique que je me devais de vous donner. Après, cela ne présume en rien du vote qui va suivre. »

Mme GONTIER : « Je m'inquiète du type de statut qui n'ont pas toutes les protections liées à un contrat de travail. C'est un statut précaire. Ce n'est pas non plus quelque chose de souhaitable qui serait à développer. Effectivement, c'est un type de fonctionnement un peu particulier. C'est la première limite ou, dans tous les cas, attention à porter. La deuxième est un peu plus générale par rapport aux débats que nous allons avoir tout à l'heure, mais nous avons déjà évoqué la problématique du niveau de subventionnement nécessaire pour arriver à valider un certain niveau d'investissement et l'on sait que c'est de plus en plus compliqué de trouver les subventions. Je trouvais que ce serait bien que ce soit dans le profil de poste aussi que quelqu'un qui a des compétences juridiques on lui demande une veille spécifique sur ce type de proposition de subventionnement. »

Monsieur le Maire : « C'est aujourd'hui ce qui a été demandé à Mme CHEVALIER, Chargée de mission « Action Cœur de Ville », de se pencher sur la partie de recherche de subventions. C'est pour cette raison qu'il manquait le volet juridique. Vous voyez bien qu'aujourd'hui, heureusement cela reste limité, nous avons plusieurs représentations devant des instances judiciaires en cours, pour lesquelles il est difficile de savoir où se trouve la responsabilité. Vous voyez que les marchés publics se complexifient. Il y a quelques années, les entreprises non retenues se contentaient de demander leur classement, maintenant on a des entreprises pour qui c'est presque, pas le fonds de commerce, mais pas loin. On nous a cité un exemple d'entreprise qui soumissionnent et qui demandent systématiquement des dommages et intérêts lorsqu'ils ne sont pas retenus. Cela veut dire qu'il faut apporter, dans la rédaction des marchés, la plus grande attention. Il nous faut vraiment des experts. Je vous suis sur les contrats précaires mais c'est toujours à double tranchant. C'est aussi l'occasion de ne pas en faire un système. On aurait 25 emplois en VTA pour nous permettre de diminuer la masse salariale ! Mais notre volonté n'est pas de créer des emplois précaires mais c'est aussi une façon de mettre le pied à l'étrier d'un jeune et pourquoi pas de pérenniser son emploi si cela est nécessaire. »

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé ci-dessus et en avoir délibéré,

VU le Code de la Fonction Publique,

VU les articles L. 332-24, à L. 332-26 du Code Général de la Fonction Publique,

DÉCIDE de modifier le tableau des effectifs du personnel communal de la façon suivante à compter du 1^{er} mai 2024 (sous réserve de l'avis favorable du Comité Social Territorial) :

Filière Administrative :

À compter du 1^{er} mai 2024 :

Attaché territorial : +1 TC	
------------------------------------	--

DÉCIDE, à compter du 1^{er} mai 2024 la création d'un emploi non permanent de Volontariat territorial en administration (VTA) à temps complet, recruté sous la forme de contrat de projet pour une durée maximum de 18 mois. Ce contrat sera rémunéré sur la grille des Technicien Territoriaux IB 389 - 597.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir et sollicite une aide de l'État à hauteur du maximum soit 15 000€.

DIT que les crédits nécessaires figurent au projet de budget 2024.

Voté par 24 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (M. LANDREIN, Mme DELESTRE, M. BROUQUI et M. LAFRAGETTE)

REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'I.U.T. DE FIGEAC

Rédigé par : Direction Générale des Services
Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibérations de juillet et octobre 2020, le Conseil Municipal a désigné Madame Anne LAPORTERIE représentante titulaire et Madame Marta LUIS représentante suppléante de la Ville au sein du Conseil d'Administration de l'Institut Universitaire de Technologie (I.U.T.) de Figeac.

La délégation du Maire en matière d'enseignement supérieur venant d'être confiée à Madame Christiane SERCOMANENS – Madame Anne LAPORTERIE assurant désormais la délégation dans les domaines de la petite enfance et de l'éducation des secteurs primaires et secondaires - , il est proposé au Conseil Municipal de la désigner en remplacement de Madame Anne LAPORTERIE.

Cette désignation peut être réalisée à mains levées si le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de procéder à cette désignation à mains levées,

ÉTANT PRÉCISÉ que Madame Anne LAPORTERIE ne participe ni au débat ni au vote de la présente délibération,

DÉSIGNE Madame Christiane SERCOMANENS en qualité de représentante titulaire de la Ville au sein du Conseil d'Administration de l'I.U.T. de Figeac.

Voté par 25 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Mme GONTIER et M. JANOT)

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES (EAU ET ASSAINISSEMENT, MOBILITÉS)

Rédigé par : Service Finance et Budgets
Rapporteurs : Guillaume BALDY / Antoine SOTO

Après s'être fait présenter le budget primitif de la Commune, les budgets annexes de l'eau , de l'assainissement et de la mobilité ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les montants de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celle relative à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

DÉCLARE que les comptes de gestion du budget principal de la Commune, des budgets annexes de l'eau de l'assainissement et des mobilités dressés pour l'exercice 2023 par le receveur visés et certifiés conforme par l'ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES (EAU ET ASSAINISSEMENT, MOBILITÉS)

Rédigé par : Service Finance et Budgets
Rapporteurs : Monique LARROQUE / Guillaume BALDY / Antoine SOTO
Annexes : Comptes administratifs 2023 et rapports de présentation des CA 2023

Monsieur le Maire rappelle qu'en application des dispositions de l'article L2121-14 du code Général des collectivités Territoriales, il ne peut présider les séances où le compte administratif est débattu.

Cet article précise que le Maire peut assister à la discussion, répondre aux éventuelles questions, mais doit se retirer au moment du vote.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Monsieur Monique LARROQUE comme Présidente de séance durant le débat et le vote du compte administratif.

La Présidente fait lecture des rapports de présentation et propose au Conseil Municipal d'adopter les comptes administratifs 2023 du budget principal et des budgets annexes des Services de l'eau, de l'assainissement et des mobilités.

M. LANDREIN : « C'est fascinant la faculté qu'a cette équipe à, lorsque cela vous arrange, de dire que vous avez plus de compétences que la strate et, lorsque l'on se retrouve dans une autre instance, dire exactement la même chose. Donc, il va falloir à un moment que vous vous mettiez d'accord avec le Grand-Figeac pour savoir où sont les compétences car on ne pourra pas, à chaque fois, nous expliquer que l'on est un peu plus élevé mais parce qu'on exerce davantage de compétences que la moyenne. C'est là exactement ce que vous venez d'expliquer. À un moment, il faudra tout de même accorder vos violons. »

M. BALDY : « Merci pour votre remarque. En fait, j'aimerais bien que l'on puisse présenter le compte administratif et qu'ensuite on prenne les remarques pour le bon déroulé de la séance si vous le voulez bien. »

Mme GONTIER : « Effectivement j'irai un tout petit peu plus loin en disant que dans la présentation il est dit qu'il faut être complet et que pour cela il faudrait le mettre en perspective avec le coefficient d'intégration fiscale et que les communes de la strate soient comparables pour qu'elles soient comparées. Je sais que vous adorez cet exercice mais il est délicat et cela ne veut absolument rien dire. J'imagine que vous en êtes tous conscients. »

M. BALDY : « Je ne partage pas du tout ce commentaire. D'abord parce qu'un grand nombre de communes auxquelles on se compare ont, par exemple, délégué l'eau. Lorsque vous déléguez l'eau à une société, vous n'avez pas le personnel qui entre dans votre masse salariale. Ce que je dis, il faut le retraiter parce qu'il y a un remboursement du budget annexe vers le budget principal. Les personnels sont donc comptés. C'est pour cette raison que je vous donne deux chiffres : le chiffre dans la globalité et le chiffre retraité des remboursements. D'autres part, nous faisons un certain de travaux en régie, nous le verrons tout à l'heure avec le FCTVA, qui nous permettent de faire des économies mais la contrepartie est que comme nous ne le donnons pas à des entreprises, ce sont des dépenses de fonctionnement en moins. Vous avez raison sur un point, il y a quasiment autant d'organisations que de collectivités locales. Là aussi, on se compare à des communes de la strate mais il y a des communes qui n'ont pas nos charges de centralité. Vous avez des communes de 10 000 habitants qui sont en banlieue toulousaine et qui ont très peu de services en fait car tout est assuré par les communautés de communes. D'autres qui ont le même nombre d'habitants sont les plus petites communes de leur communauté de communes. Par contre, je crois en la loi des grands nombres. Ce que l'on vous donne là sont des moyennes nationales. Donc la loi des grands nombres, a priori, le lisse. La plupart des comparaisons financières entre collectivités se font par ratios financiers. Cela vaut ce que ça vaut mais cela nous permet quand même de nous positionner et nous sommes loin d'être les seuls puisque la plupart des études financières utilisent ces ratios pour comparer les collectivités entre elles. Sinon, nous ne le ferions pas. Je veux bien poursuivre la présentation à présent car il y en a encore un petit bout.... »

M. LANDREIN : « Je voudrais revenir sur ces notions de comparaison. Je vais vous démontrer que faire ce genre de chose n'a aucun intérêt, aucun sens et que surtout, ce n'est pas un argument. Vous nous dites que les impôts et taxes représentent 879,96 € par habitant en 2023 et que la moyenne des communes de la strate est de 989 €. On peut donc effectivement se dire que l'on taxe moins car d'autres villes taxent davantage. Je vais vous donner un exemple : une ville de 3 900 habitants a 1/3 de son parc en résidences principales et 2/3 en résidences secondaires. À ce titre-là elle continue à toucher la taxe d'habitation (en tant que résidence secondaire). L'impôt qu'elle touche est donc bien évidemment supérieur à celle qui n'aurait que des résidences principales, ce qui est à peu près notre cas car nous avons quelques résidences secondaires mais ce n'est pas majoritaire. Cela veut bien dire que comparer des chiffres d'imposition bruts

n'a aucun intérêt. On peut même aller comparer le budget de cette même commune de 3 900 habitants. Son budget total, investissement et fonctionnement, c'est 20 millions d'euros, à peu près 3 ou 4 millions de plus que nous. Vous voyez donc que la comparaison ne vaut pas grand-chose. Je pense d'ailleurs que ce n'est pas l'objet de ce document. C'est le constat des dépenses et des recettes surtout que lorsque l'on compare, par exemple, le taux d'endettement d'une commune en disant que c'est plutôt performant et que l'on engage, dès cette année et dès l'année prochaine de gros emprunts. Je me demande quel discours vous tiendrez l'année prochaine. »

M. BALDY : « Quelque part je comprends votre remarque parce que finalement cela prouve que nous sommes dans la moyenne et je comprends que cela ne vous arrange pas. Néanmoins, on ne peut pas le faire juste « au doigt mouillé ». Ce n'est pas moi qui invente les ratios de comparaison. Toutes les grandes agences financières qui travaillent avec les collectivités locales utilisent les mêmes ratios. Précisément nous avons pris le même ratio national qui englobe le plus de communes possibles car évidemment, si l'on se compare de façon précise on le fait en prenant l'exemple que vous prenez et cela n'a aucun sens. C'est pour cette raison que l'on s'appuie sur la loi des grands nombres. Si l'on se compare à toutes les communes de la strate cela commence à avoir du sens. Après, ce n'est qu'un ratio et cela ne veut rien dire d'autre. Je n'en fait pas une règle de gestion ni un détendeur ni quoi que ce soit. On se positionne par rapport à une moyenne nationale. Pardon mais on fait cela dans tous les domaines. Encore une fois, cela ne veut pas dire que Figeac est mieux géré que d'autres villes ou quoi que ce soit mais cela permet d'avoir une information et de voir à peu près où l'on se situe par rapport aux autres communes. Nous n'en faisons pas d'autres arguments que cela. C'est un élément de comparaison qui me paraît participer au débat sur le sujet, ni plus ni moins. »

Mme GONTIER : « Je voudrais revenir sur les points positifs que nous avons déjà évoqués et qui ressortent clairement dans ce budget qu'il me paraît intéressant de remettre en avant. Effectivement, cette espèce de gain d'opportunité sur le coût de l'énergie qui a été particulièrement flagrant avec l'augmentation des coûts de ces derniers mois. Il y a longtemps que nous étions nombreux à réclamer l'extinction de l'éclairage public. Comme quoi, il y a quelque chose de bon à tout malheur. Et c'est juste un impact chiffré ! L'impact environnemental est bien évidemment important également. C'est donc un point positif qui ressort très clairement ici. Le second point que nous avons de valoriser est le fait d'enregistrer et de valoriser les travaux faits en régie. C'est quelque chose d'important pour donner une vraie photographie à l'instant T de ce qui est réalisé. Il y a d'autres choses à faire dans le même sens. On l'a déjà évoqué mais par exemple pour les salles mises à disposition aux associations et les prêts en nature, on pourrait avoir le même type de comptabilité. Puisque l'on voit que cela a du sens ici, cela en aurait également sur le reste. C'est un bon début. Cela donne des informations beaucoup plus proches de la réalité. Après, je ne polémiquerai pas non plus mais entre la loi des grands nombres et une moyenne.....bon, il y aurait des choses à dire. A minima, lorsque l'on parle de la moyenne, on met la médiane à côté. À vanter l'intérêt des statistiques, il faut le faire de manière rigoureuse. Là, cela n'a rien à voir. Bon, ce n'est pas grave. Je voulais tout de même revenir sur l'aspect fiscal. Je suis d'accord avec ce qu'a dit M. LANDREIN mais il y a cette idée que l'on a des bases communales. On sait qu'elles sont plus élevées que les bases des autres communes de la communauté de communes, que l'essentiel de la pression fiscale pour les figeacois vient de l'imposition qui est votée ailleurs, à la communauté de communes entre autres et pas de celle que nous votons ici. J'avais prévu d'en parler au moment du vote du taux mais du coup cela n'a pas beaucoup d'intérêt de comparer puisque l'on ne prend ici que la pression fiscale du fait de la fiscalité municipale alors que ce n'est pas là-dessus qu'elle se fait. Et puis je suis complètement d'accord, il faut comparer au-delà et comparer sur des dynamiques. Ces chiffres-là donnent du sens sur une dynamique. J'en ai relevé quelques-unes parmi celles qui me paraissent intéressantes. Si l'on regarde par rapport à la moyenne nationale, on a un taux de pauvreté qui est plus élevé. On a un pourcentage de ménages qui sont soumis à l'impôt qui est plus faible, un pourcentage de ménages propriétaires de leur logement qui est beaucoup plus faible qu'en moyenne nationale et qui est quasiment de la moitié de ce que l'on trouve sur le reste du territoire du Grand-Figeac. Nous ne sommes donc pas dans la même situation. Par définition ce n'est pas comparable. Je suis d'accord, on utilise des chiffres pour donner une idée mais dans ce cas il faut mettre les deux aspects, sinon on ne peut pas s'en servir. Ces aspects me paraissent importants et devraient guider notre réflexion entre autres en termes de budgets. Enfin, concernant l'évolution du budget de la commune et des choix budgétaires sur lesquels nous allons débattre tout à l'heure, il y a une problématique très importante en termes de niveau d'investissement et de modalités de financement de ce niveau d'investissement. J'ai commencé à évoquer les subventions tout à l'heure et M. LANDREIN a commencé à évoquer l'endettement. Il serait intéressant de détailler et d'analyser un peu plus les investissements réalisés ces dernières années qui nous amènent à la situation actuelle et aux difficultés de financement que nous allons pouvoir avoir. Dans la présentation du budget pour 2023 nous avons un récapitulatif des dépenses réalisées ces 5 dernières années sur le Domaine touristique du Surgié. Sincèrement, lorsque l'on voit ce que cela nous a coûté et que l'on connaît la redevance que l'on peut toucher par ailleurs si tout va bien, on se dit que l'on en a pour plus de 6 ans avant de l'amortir, sachant que ce n'est que le niveau de l'investissement pour une mise à niveau. Je trouve donc qu'il y a des choses sur lesquelles on pourrait avoir une réflexion plus approfondie et qui nous explique les difficultés que l'on va avoir pour l'avenir. Concernant l'investissement il y a quelque chose que je ne comprends pas et j'y

reviendrai sur d'autres points tout à l'heure. Nous avons des informations que je ne suis peut-être pas capable de lire correctement mais elles sont différentes d'un type de document à un autre. Par exemple, vous nous avez présenté une étude sur le complexe sportif de Panafé pour un montant de 75 000 € page 76. Page 629 on nous dit que l'on avait budgété 24 000 €, qu'il reste à reporter 7 980 € et que l'on budgétise de nouveau 50 000 € cette année. Pourquoi a-t-on ces 73 000 € qui correspondent à peu de choses près à la somme mais qui apparaissent ici en 2023 ? Il y a quelque chose que je ne comprends pas. Je trouve qu'il y a beaucoup d'allers retours dans les documents qui font que lire 800 pages en 5 jours avec la meilleure volonté du monde c'est quand même un peu ardu si l'on n'a pas quelque chose de très lisible. »

M. BALDY : « Je partage la complexité d'intégration et de compréhension des documents. La matière comptable est parfois un peu hermétique. En l'occurrence, c'est parce que les 75 000 € sont l'agrégation de l'ensemble des études de la programmiste qui ont été menées sur le complexe sportif et par ailleurs vous devez avoir des détails. Je ne sais pas s'il n'y en a pas une partie en investissement et une autre en fonctionnement. Si vous le voulez bien on vous fera une réponse précise lorsque l'on aura mis le nez dedans. Sur le reste, juste dire que concernant les travaux en régie par rapport aux associations, nous l'intégrons de cette façon car cela nous permet de récupérer la TVA. Je suis entièrement d'accord pour dire que tout ce qui est fait ailleurs a une valeur et qu'à un moment donné on peut le valoriser. Sur les économies d'énergie vous l'avez dit et je n'insiste pas, on voit bien l'économie. Peut-on passer au budget annexe à présent ? »

Mme LARROQUE : « Nous allons écouter M. SOTO pour le budget annexe de l'eau. »

M. LANDREIN : « Pas de question mais un ou deux commentaires sur le sujet. Depuis que nous sommes au Conseil Municipal, c'est la première fois que cette situation d'être en négatif arrive sur un des budgets. Alors on a le droit, ce n'est pas une tare. C'est embêtant mais ce n'est pas non plus un élément catastrophique. Malheureusement, au regard de la situation actuelle mais surtout de ce que l'on nous avait prédit il y a quelques années, on peut être particulièrement surpris mais aussi très inquiets sur la situation mais aussi sur le coût que cela va représenter pour nos concitoyens d'ici quelques temps. Tout à l'heure Mme GONTIER disait qu'il va falloir engager une réflexion sur d'autres sujets. Je crois que là aussi, parce que nous ne sommes plus tout à fait dans le simple fait politique d'être pour ou contre, mais bien de se poser la question de l'approvisionnement et de son coût de l'eau et de ce que cela va représenter pour nos concitoyens dans les années à venir, il y a peut-être encore des choix à faire et à modifier dans le budget actuel et ceux à venir. »

M. SOTO : « Oui effectivement les années précédentes je vous avais dit que nous allions vers des budgets très serrés. Nous y sommes aujourd'hui. Lorsque l'on discute avec les responsables de toutes les régies municipales de l'eau et tous les syndicats, tout le monde est à la même enseigne. L'eau paie l'eau mais l'on s'aperçoit que cette année ce ne sera pas le cas et il faudra faire appel au budget principal. On le verra tout à l'heure, je vous ferai des propositions. Nous en avons discuté lors de la commission communale. Il va falloir peut-être revoir la copie et revoir l'état de nos comptes d'exploitation et d'investissement. Le pire est à venir, nous le savons avec les changements climatiques, avec le problème de la ressource en eau et de maintenir une qualité de l'eau. Ce sont des budgets qui vont être à réétudier et à revoir. Pour cela nous avons le Cabinet Horizon 2021. Nous aurons à faire beaucoup de réunions à ce sujet. C'est un débat qui va se poursuivre avec les transferts de compétences, et qui va se poursuivre aussi par la nécessité de faire des interconnexions de réseaux, ce qui veut dire des études et des travaux par la suite. Tout cela va donc s'ajouter. Il s'agit d'un enjeu vital. On ne le dit pas assez mais aujourd'hui nous y sommes. »

M. LANDREIN : « Nous aurons l'occasion d'y revenir tout à l'heure à l'occasion du budget mais je partage complètement votre inquiétude. Vous avez compris que c'est un sujet qui nous inquiète tout particulièrement. Non seulement sur l'aspect tarifaire mais l'aspect interconnexions est fondamental parce que l'on peut se retrouver, dès cet été et bien que nous ayons eu beaucoup de pluie cet hiver mais cela ne nous garantit en rien un approvisionnement en eau régulier, sans eau. Je pense que le jour où cela arrivera, cela nous obligera, quelques soient les équipes en place alors, à des investissements rapides et coûteux. Il est donc absolument nécessaire que l'on accélère sur ces sujets-là, ne serait-ce que pour éviter d'engager d'autres dépenses dans le domaine de l'eau avant d'avoir engagé ces sujets d'interconnexions qui me paraissent fondamentaux pour les années à venir. »

Mme GONTIER : « Alors cette fois-ci oui j'ai une question. Il est noté dans le tableau en début de présentation que le coût de la pollution domestique a baissé et que la redevance versée à ce titre à l'Agence de l'Eau est de 141 000 € en 2023 alors qu'elle était de 142 000 € en 2022. »

M. SOTO : « Les subventionnements de l'Agence de l'Eau sont étales mais bien à la baisse justement. Il faut dire aussi que si nous engageons des investissements au bassin d'orage c'est parce que nous avons eu des taux de subventionnement qui nous permettent de réaliser ces travaux. Il faut être au fait de la réglementation et ce sont des travaux à réaliser coûte que coûte. Si nous n'avions pas des subventions à cette hauteur, nous ne pourrions pas faire ces travaux. »

Mme GONTIER : « Mais il ne s'agit pas de subvention ici mais de redevance. »

M. SOTO : « Pareil. La redevance ne bouge pas. »

Mme GONTIER : « là, la redevance baisse alors que par ailleurs on a un nombre d'abonnés et un nombre de mètres cubes distribués qui augmente. La redevance c'est ce que l'on paie. Ce n'est pas des subventions ce dont je parlais. »

M. SOTO : « Non mais la redevance pareil. Ce sont les apports financiers de l'Agence de l'Eau. »

Mme GONTIER : « Non non, c'est dans nos charges. La redevance diminue dans ce qui nous est donné alors que le volume augmente. Je ne comprends pas qu'il y ait eu une baisse du taux. Voilà. Mais après si c'est normal, c'est normal. Mais je ne comprends pas. »

M. SOTO : « Une question à poser à l'Agence de l'Eau. »

Mme GONTIER : « Pour reprendre ensuite ce qui a été dit à l'instant, effectivement ce budget pose question avec l'augmentation récente des tarifs que l'on a déjà voté et un budget qui est en déficit cette année qui va être encore problématique les années à venir. Je suis donc allée voir un peu plus dans le détail sur ce budget. Je trouve qu'il y a des choses dans l'analyse qui posent question. Par exemple, les charges courantes qui ont augmentées de 14% au total. C'est beaucoup mais beaucoup moins que l'augmentation du coût des traitements qui est de plus de 30% ou l'augmentation des coûts de maintenance qui est de 20% et qui amène à s'interroger quand même sur l'équipement qui a été réalisé et qui a coûté tout de même 7 millions d'euros avec un coût de maintenance qui visiblement n'a pas été totalement anticipé. Il y a aussi cette problématique du traitement qui n'était pas possible pour certains types de pollutions et qui demande des coûts supplémentaires. Cela interroge sur cet investissement et sur le fait de l'avoir en tête pour les futurs. De la même manière un autre point d'inquiétude sur ces charges, les intérêts de la dette. Pour le moment ils restent maîtrisables et acceptables mais qui ont tout de même été multipliés par 2 entre 2022 et 2023. La tendance est tout de même sacrément importante. Concernant le poids que pouvait avoir eu la mensualisation sur la difficulté de recette, effectivement le total des recettes diminue alors que les produits de la vente augmentent tout en représentant 85 % du total des recettes. Que reste-t-il dans les 15% restant ? Eh bien j'ai des infos contradictoires dans les documents ce qui fait que je ne m'en sors pas bien. Première chose, cela vient de la récupération des excédents des années précédentes. Cela veut dire que les difficultés vont être plus importantes dans les années à venir car si l'on arrivait à équilibrer jusqu'à maintenant, c'est que petit à petit on grignotait les excédents des années précédentes. Or, nous n'avons plus du tout de matelas cette année puisque l'on a subventionné pour pouvoir couvrir le déficit. C'est donc plus grave que si cela venait du manque de recette. Ensuite, page 86 on nous que l'on a une augmentation du volume d'eau vendue de 518 000 m³ en 2023 contre 506 205 m³ en 2022. Finalement, ce n'est pas si bon que cela pour l'environnement. »

M. SOTO : « Il s'agit de l'incidence de la mensualisation qui fait que nous n'avons pas facturé l'année de transition 2022/2023 où effectivement il y a une petite hausse par rapport à 2022 mais cela va revenir dans l'ordre progressivement en raison de cette année de transition. »

Mme GONTIER : « Sauf qu'il y a une augmentation en chiffres et il y a un graphique pour représenter cette augmentation où on peut voir une diminution. Donc moi, je ne comprends plus. Sur un budget comme celui-là, très important, où il va y avoir une analyse des enjeux à relever, je trouve qu'il nous manque des éléments. Regardez-le mais moi je ne comprends pas comment on peut représenter graphiquement le contraire de ce que l'on dit dans les chiffres. Du coup, j'ai fait quelque chose qui vaut ce que cela vaut avec ces éléments qui ne sont pas très fiables, j'ai calculé le prix moyen du mètre cube en 2023 et celui du mètre cube en 2022 en ramenant le prix payé au nombre de mètres cubes et donc en T.T.C. tout compris. »

Propos de M. BALDY inaudibles.

Mme GONTIER : « Ce n'est pas une comparaison externe là mais le prix sur deux années. Je pense que sur deux années on doit pouvoir comparer. Je ne suis pas sûre que ce soit la même signification. Donc, le prix moyen du mètre cube calculé avec les éléments dont on dispose qui vaut ce qu'il vaut était de 2,58 € en 2023 et de 2,62 € en 2022, ce qui voudrait dire que le prix aurait diminué entre 2022 et 2023. Du coup, cela m'interroge sur la répartition entre les différents types de consommateurs (les ménages et les gros consommateurs industriels) puisque le coût de l'abonnement n'est pas le même. Je l'avais déjà demandé mais je trouve que là il y a quelque chose à creuser et à analyser car si le coût moyen augmente cela veut dire qu'il y a une répartition différente. Une remarque que j'aurai dû donner avant lorsque j'ai parlé de l'endettement, mais effectivement un endettement dont on voit dans le document qu'il va commencer à diminuer si l'on n'a pas de nouvel emprunt alors que nous n'avons pas l'air d'être sur la bonne pente, c'est inquiétant car on s'engage sur du très long terme et sur une situation qui n'est pas forcément saine pour autant. »

M. SOTO : « Vous avez fait le tour de l'état de toutes nos inquiétudes. Nous avons la double peine aujourd'hui. Vous vous rappelez que nos chiffres de tarification sont hors inflation et effectivement, aujourd'hui l'inflation nous montre bien que nous étions sur un budget de compte d'exploitation qui ne pouvait aller qu'en déficit puisqu'en fait la part fixe n'était pas suffisante pour équilibrer. »

Mme GONTIER : « Ce n'est pas cela que j'ai dit. »

M. SOTO : « Non mais moi je le dis. »

Mme GONTIER : « Oui mais vous dites que vous êtes d'accord avec moi et moi je ne suis pas d'accord avec vous. »

M. LAVAYSSIÈRE : « Vous parlez de 30% par rapport au fonctionnement concernant les produits de traitement de l'eau. Je prends pour exemple la voirie : 27% d'augmentation avec l'inflation. Là, c'est le même problème. Nous avons fait des prévisions par rapport à une inflation même négative et on se retrouve maintenant avec une inflation où tous ces produits pour traiter l'eau ont énormément augmentés. Pareil pour l'énergie. Donc tout réuni, c'est énorme. Ce n'est pas parce que la station fonctionne mal. »

Propos inaudibles.

M. LANDREIN : « C'est une remarque que j'aurai pu faire tout à l'heure sur le procès-verbal du mois de décembre. Je souhaiterais vraiment que lorsque les gens prennent la parole, le micro soit ouvert car dans le dernier procès-verbal il y a beaucoup de « propos inaudibles ». C'est tout de même très dommageable car effectivement on nous demande de valider un procès-verbal de Conseil Municipal sur lequel il y a régulièrement des propos inaudibles. Il serait donc intéressant que lorsque l'on s'exprime, ce soit avec le micro afin que ce soit enregistré ne serait-ce que pour éviter les interprétations derrière. »

Mme GONTIER : « Je suis bien d'accord qu'il n'y a pas de réponse à apporter si ce n'est des éléments de vigilance que je mettais en avant mais quand même, les chiffres qui ne sont pas les mêmes quand ils apparaissent en chiffres et en graphiques, comment cela se fait-il ? »

M. BALDY : « Je pense que cela vaut la peine que l'on se voit après parce que pour nous le graphique est juste. Je vous propose que l'on se voit après pour répondre à vos questions pour essayer d'avancer sur l'ordre du jour. On regarde cela tout à l'heure si vous le voulez bien mais par rapport à votre question de tout à l'heure il y a 24 000 € de report de 2023 vers 2024 au budget, 50 000 € d'inscriptions nouvelles, cela fait 74 000 € et il y a 7 000 € de dépenses qui ont été effectués en 2023 car vous avez comparé compte administratif et budget. C'est peut-être de là que vient le problème. »

Propos de Mme GONTIER inaudibles.

M. BALDY : « Et non pas forcément. Les reports c'est du budget principal au budget suivant. Cela ne passe pas par le compte administratif. Le compte administratif reprend les dépenses effectuées. »

Propos de Mme GONTIER inaudibles.

M. BALDY : « Non, 7 000 € de dépenses effectuées. Êtes-vous d'accord pour que l'on enchaîne sur le budget des mobilités ? Très bien. »

M. LANDREIN : « Avant que l'on passe au vote, une question se pose à chaque budget. Est-ce que l'on vote le compte administratif ou pas ? Il est clair que remettre en cause le compte administratif c'est remettre en cause, d'une certaine façon, la bonne gestion d'une équipe municipale. Nous n'en avons pas l'intention ce soir même si beaucoup de chiffres nous inquiètent dans ce compte administratif, que ce soit sur l'eau ou sur d'autres éléments. Nous allons donc voter ce compte administratif. Ceci ne vaut pas bien évidemment quitus pour la gestion, pour les projets qui ont été menés et pour ceux qui seront menés dans les années à venir mais nous considérons que nous n'avons pas de raison de ne pas voter ce compte administratif. »

Sans que le Maire ne prenne part ni au débat, ni au vote ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les rapports de présentations des comptes administratifs et en avoir délibéré :

ADOpte les comptes administratifs 2023 de la Commune, des services de l'eau, de l'assainissement, des mobilités lesquels peuvent se résumer comme suit :

○ **BUDGET PRINCIPAL COMMUNE**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	Déficit	Excédent		Déficit	Excédent	
Résultats reportés 2022		2 601 388,78 €			1 590 424,28 €	
	Dépenses	Recettes	Résultats exercice	Dépenses	Recettes	Résultats exercice
Opérations de l'exercice	13 456 464,28 €	14 671 977,24 €	1 215 512,96 €	4 671 327,71 €	3 939 682,95 €	- 731 644,76 €
TOTAUX	13 456 464,28 €	17 273 366,02 €		4 671 327,71 €	5 530 107,23 €	
	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	Déficit	Excédent		Déficit	Excédent	
Résultat de clôture 2023 par section		3 816 901,74 €			858 779,52 €	
	besoin de financement de la section d'investissement				- €	
	Reste à réaliser en dépenses d'investissement				1 836 330,00 €	
	Reste à réaliser en recettes d'investissement				495 566,00 €	
	Besoin de financement avec RAR			-	1 340 764,00 €	
	Rappel résultat de fonctionnement				3 816 901,74 €	
	Résultat Global de clôture 2023				4 675 681,26 €	

○ **BUDGET ANNEXE DE L'EAU**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	Déficit	Excédent		Déficit	Excédent	
Résultats reportés 2022		192 741,08 €			571 098,98 €	
	Dépenses	Recettes	Résultats exercice	Dépenses	Recettes	Résultats exercice
Opérations de l'exercice	1 626 071,24 €	1 385 213,72 €	- 240 857,52 €	837 901,31 €	707 789,87 €	- 130 111,44 €
TOTAUX	1 626 071,24 €	1 577 954,80 €		837 901,31 €	1 278 888,85 €	
	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	Déficit	Excédent		Déficit	Excédent	
Résultat de clôture 2023 par section	- 48 116,44 €				440 987,54 €	
	besoin de financement de la section d'investissement				- €	
	Reste à réaliser en dépenses d'investissement				280 286,00 €	
	Reste à réaliser en recettes d'investissement				- €	
	Besoin de financement avec RAR			-	280 286,00 €	
	Rappel résultat de fonctionnement			-	48 116,44 €	
	Résultat Global de clôture 2023				392 871,10 €	

○ **BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	Déficit	Excédent		Déficit	Excédent	
Résultats reportés 2022		114 463,23 €			507 018,37 €	
	Dépenses	Recettes	Résultats exercice	Dépenses	Recettes	Résultats exercice
Opérations de l'exercice	1 135 211,04 €	1 063 158,41 €	- 72 052,63 €	1 728 755,32 €	1 592 816,75 €	- 135 938,57 €
TOTAUX	1 135 211,04 €	1 177 621,64 €		1 728 755,32 €	2 099 835,12 €	
	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	Déficit	Excédent		Déficit	Excédent	
Résultat de clôture 2023 par section		42 410,60 €			371 079,80 €	
	besoin de financement de la section d'investissement				- €	
	Reste à réaliser en dépenses d'investissement				333 815,00 €	
	Reste à réaliser en recettes d'investissement				- €	
	Besoin de financement avec RAR			-	333 815,00 €	
	Rappel résultat de fonctionnement				42 410,60 €	
	Résultat Global de clôture 2023				413 490,40 €	

○ **BUDGET ANNEXE DES MOBILITES**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	Déficit	Excédent		Déficit	Excédent	
Résultats reportés 2022		247 951,14 €			279 363,77 €	
	Dépenses	Recettes	Résultats exercice	Dépenses	Recettes	Résultats exercice
Opérations de l'exercice	812 581,10 €	902 599,64 €	90 018,54 €	496 957,48 €	290 451,72 €	- 206 505,76 €
TOTAUX	812 581,10 €	1 150 550,78 €		496 957,48 €	569 815,49 €	
	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	Déficit	Excédent		Déficit	Excédent	
Résultat de clôture 2023 par section		337 969,68 €			72 858,01 €	
	besoin de financement de la section d'investissement				- €	
	Reste à réaliser en dépenses d'investissement				44 880,00 €	
	Reste à réaliser en recettes d'investissement				100 000,00 €	
	Besoin de financement avec RAR				55 120,00 €	
	Rappel résultat de fonctionnement				337 969,68 €	
	Résultat Global de clôture 2023				410 827,69 €	

RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser ;

ÂRRETE les résultats définitifs.

Voté par 27 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Mme GONTIER et M. JANOT).

AFFECTATIONS DE RÉSULTATS - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES (EAU ET ASSAINISSEMENT, MOBILITÉS)

Rédigé par : Service Finance et Budgets
Rapporteur : Guillaume BALDY

AFFECTATION RESULTATS DU BUDGET PRINCIPAL

Après avoir entendu le Compte administratif de l'exercice 2023
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation de l'exercice 2023
Considérant les éléments suivants présentés ci-dessous :

<u>Section de fonctionnement</u>			
A-	Recettes de fonctionnement 2023		14 671 977,24 €
B-	Dépenses de fonctionnement 2023		13 456 464,28 €
C-	Résultat de l'exercice 2023-(= A-B)		1 215 512,96 €
D-	Résultat reporté 2022		2 601 388,78 €
E-	Résultat cumulé 2023 (= C+D)		3 816 901,74 €
<u>Section d'investissement</u>			
A-	Recettes d'investissement 2023		3 939 682,95 €
B-	Dépenses d'investissement 2023		4 671 327,71 €
C-	Résultat de l'exercice 2023-(= A-B)		- 731 644,76 €
D-	Résultat reporté 2022		1 590 424,28 €
E-	Résultat cumulé 2023(= C+D)	(art 001)	858 779,52 €
<u>A- Résultat cumulé Investissement 2023</u>			858 779,52 €
<u>Reste à réaliser:</u>			
B-	RAR en recettes d'investissement		495 566,00 €
C-	RAR en dépense d'investissement		1 836 330,00 €
D-	Solde des RAR (= B-C)	-	1 340 764,00 €
<u>Besoin de financement de la section d'investissement</u>		-	481 984,48 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

AFFECTE le résultat cumulé de la section de fonctionnement de 3 816 901.74 € comme suit :

<u>AFFECTATION DU RESULTAT</u>	<u>2023</u>	
<i>Couverture du besoin d'investissement</i>	-	481 984,48 €
<i>Inscription au compte 1068</i>		481 984,48 €
<i>Résultat de fonctionnement reporté</i>		3 334 917,26 €
<u>TRANSCRIPTION AU BUDGET</u>		
<i>Report excédent d'investissement</i>	858 779,52 €	Recette inv au 001
<i>Couverture du besoin de financement</i>	481 984,48 €	Recette inv au 1068
<i>report à nouveau du résultat de fonctionnement</i>	3 334 917,26 €	Recette font au 002

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes et documents nécessaires à la mise en application de cette décision.

AFFECTATION RESULTATS DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Après avoir entendu le Compte administratif de l'exercice 2023
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation de l'exercice 2023
Considérant les éléments suivants présentés ci-dessous :

Section de fonctionnement			
A-	Recettes de fonctionnement 2023		1 385 213,72 €
B-	Dépenses de fonctionnement 2023		1 626 071,24 €
C-	Résultat de l'exercice 2023-(= A-B)	-	240 857,52 €
D-	Résultat reporté 2022		192 741,08 €
E-	Résultat cumulé 2023 (= C+D)	-	48 116,44 €
Section d'investissement			
A-	Recettes d'investissement 2023		707 789,87 €
B-	Dépenses d'investissement 2023		837 901,31 €
C-	Résultat de l'exercice 2023-(= A-B)		- 130 111,44 €
D-	Résultat reporté 2022		571 098,98 €
E-	Résultat cumulé 2023(= C+D)	(art 001)	440 987,54 €
A- Résultat cumulé Investissement 2023			440 987,54 €
Reste à réaliser:			
B-	RAR en recettes d'investissement		- €
C-	RAR en dépense d'investissement		280 286,00 €
D-	Solde des RAR (= B-C)	-	280 286,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement			160 701,54 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

AFFECTE le résultat cumulé de la section de fonctionnement de - 48 116.44 € comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT	2023	
<i>Couverture du besoin d'investissement</i>		
<i>Inscription au compte 1068</i>		
<i>Résultat de fonctionnement reporté</i>	-	48 116,44 €
TRANSCRIPTION AU BUDGET	2024	
<i>Report de l'excédent d'investissement</i>	440 987,54 €	Recette invst au 001
<i>Couverture du besoin de financement</i>		Recette invt au 1068
<i>report à nouveau du déficit de fonctionnement</i>	48 116,44 €	Dépense font au 002

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes et documents nécessaires à la mise en application de cette décision.

AFFECTATION RESULTATS DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

**Après avoir entendu le Compte administratif de l'exercice 2023
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation de l'exercice 2023
Considérant les éléments suivants présentés ci-dessous :**

Section de fonctionnement			
A-	Recettes de fonctionnement 2023		1 063 158,41 €
B-	Dépenses de fonctionnement 2023		1 135 211,04 €
C-	Résultat de l'exercice 2023-(= A-B)	-	72 052,63 €
D-	Résultat reporté 2022		114 463,23 €
E-	Résultat cumulé 2023 (= C+D)		42 410,60 €
Section d'investissement			
A-	Recettes d'investissement 2023		1 592 816,75 €
B-	Dépenses d'investissement 2023		1 728 755,32 €
C-	Résultat de l'exercice 2023-(= A-B)	-	135 938,57 €
D-	Résultat reporté 2022		507 018,37 €
E-	Résultat cumulé 2023(= C+D)	(art 001)	371 079,80 €
A- Résultat cumulé Investissement 2023			371 079,80 €
Reste à réaliser:			
B-	RAR en recettes d'investissement		- €
C-	RAR en dépense d'investissement		333 815,00 €
D-	Solde des RAR (= B-C)	-	333 815,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement			37 264,80 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

AFFECTE le résultat cumulé de la section de fonctionnement de 42 410.60 € comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT	2023	
<i>Couverture du besoin d'investissement</i>		
<i>Inscription au compte 1068</i>		
<i>Résultat de fonctionnement reporté</i>	42 410,60 €	
TRANSCRIPTION AU BUDGET		
	2024	
<i>Report de l'excédent d'investissement</i>	371 079,80 €	Recette invt au 001
<i>Couverture du besoin de financement</i>		Recette invt au 1068
<i>report à nouveau du résultat de fonctionnement</i>	42 410,60 €	Recette fcnt au 002

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes et documents nécessaires à la mise en application de cette décision.

AFFECTATION RESULTATS DU BUDGET ANNEXE DES MOBILITES

**Après avoir entendu le Compte administratif de l'exercice 2023
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation de l'exercice 2023
Considérant les éléments suivants présentés ci-dessous :**

Section de fonctionnement			
A-	Recettes de fonctionnement 2023		902 599,64 €
B-	Dépenses de fonctionnement 2023		812 581,10 €
C-	Résultat de l'exercice 2023-(= A-B)		90 018,54 €
D-	Résultat reporté 2022		247 951,14 €
E-	Résultat cumulé 2023 (= C+D)		337 969,68 €
Section d'investissement			
A-	Recettes d'investissement 2023		290 451,72 €
B-	Dépenses d'investissement 2023		496 957,48 €
C-	Résultat de l'exercice 2023-(= A-B)		- 206 505,76 €
D-	Résultat reporté 2022		279 363,77 €
E-	Résultat cumulé 2023(= C+D)	(art 001)	72 858,01 €
A- Résultat cumulé Investissement 2023			72 858,01 €
Reste à réaliser:			
B-	RAR en recettes d'investissement		100 000,00 €
C-	RAR en dépense d'investissement		44 880,00 €
D-	Solde des RAR (= B-C)		55 120,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement			127 978,01 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

AFFECTE le résultat cumulé de la section de fonctionnement de 337 969.68 € comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT	2023	
<i>Couverture du besoin d'investissement</i>		
<i>Inscription au compte 1068</i>		
<i>Résultat de fonctionnement reporté</i>		337 969,68 €
TRANSCRIPTION AU BUDGET	2024	
<i>Report de l'excédent d'investissement</i>		72 858,01 €
<i>Couverture du besoin de financement</i>		
<i>report à nouveau du résultat de fonctionnement</i>		337 969,68 €
		Recette invst au 001
		Recette au 1068
		Recette au 002

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes et documents nécessaires à la mise en application de cette décision.

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2024

Rédigé par : Service Finance et Budgets

Rapporteur : Monsieur le Maire

Annexes : tableaux (fonctionnement & investissement) du budget principal de la commune, rapport de présentation et maquette officielle.

Monsieur le Maire : « Je remercie Madame LABROUSSE-CARRAL pour le travail effectué par elle-même et par son service car, comme je l'ai dit lors du débat d'orientation budgétaire il a fallu gérer les deux nomenclatures (l'ancienne et la nouvelle) et faire des écritures pour passer de l'un à l'autre sachant que les lignes ne correspondent pas forcément les unes aux autres suivant le plan comptable. »

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de présentation du projet de budget primitif principal pour l'exercice 2024.

M. LANDREIN : « Évidemment nous avons quelques commentaires mais nous allons essayer de ne pas rentrer ligne à ligne. On parle du budget 2024 mais dans la présentation qui nous est faite on nous explique que c'est une vraie tendance de fonds. Lorsque vous étiez sorti de la salle Monsieur le Maire, je ne sais pas

si j'ai le droit d'y faire référence mais votre collègue, M. BALDY nous a fait des comparaisons importantes en disant que le taux de ceci ou de cela était le taux performant pour la commune par rapport à la moyenne. Il est tout de même à noter que sur un certain nombre de critères, et en particulier sur l'endettement, et ce sont les prémisses de ce que devrait être le budget 2025, nous avons à faire à un sacré tournant puisque depuis 4 ans que nous siégeons ici vous vous êtes fait le chancre d'un très faible taux d'endettement, ce qui pour nous n'était pas forcément une qualité par ailleurs car ne pas être endetté n'est pas forcément « être le meilleur » mais savoir bien gérer son endettement est d'autant plus important. Là, on voit tout de même que la tendance qui se dégage de ce budget c'est plus qu'un doublement de l'aspect crédit dans l'année 2023 et dans les années à venir. Nous avons eu l'occasion d'en discuter entre nous concernant les sujets sur lesquels les crédits se portent : 800 000 € sur les Pratges. Nous avons eu une réunion sur ce dossier jeudi et j'ai un peu de mal à comprendre comment sur un sujet aussi important à 2 500 000 € d'investissement vous nous demandez de voter un budget dès cette année de 800 000 € sans savoir finalement ce qu'il y a dans ce projet. C'est un peu surprenant mais plus étonnant encore même s'il s'agit de petits montants en 2024 mais qui engagent obligatoirement sur les années à venir : le centre sportif de Panafé. J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer en commission communale mais je vais le répéter ici, nous ne remettons pas en cause ce projet. Le projet de Panafé est un projet important pour la structure et pour le territoire mais j'ai bien dit pour le territoire. Nous avons fait un petit sondage auprès d'un certain nombre d'associations sportives figeacoises et nous avons constaté que parmi ses adhérents il y avait, comme par exemple pour la section rugby cadets et juniors du GSF 25% de figeacois et 75% de non figeacois. Il n'est pas concevable aujourd'hui qu'une municipalité s'engage sur un projet comme celui-là avec des dépenses entre 7,5 millions et 10 millions, qui engagent la capacité d'investissement de la commune alors qu'il s'agit d'un équipement qui servira à la totalité de la collectivité et des habitants du Grand-Figeac. Nous pensons que ce budget n'est pas logique. Il y a un certain nombre de sujets que nous ne maîtrisons pas comme les Pratges, d'autres sur lesquels nous ne sommes pas d'accord sur le financement et qui ne doivent pas incomber en totalité à la commune. Nous prendrons nos positions en fonction des arguments que nous venons d'exprimer. »

Monsieur le Maire : « C'est tout à fait votre droit. Vous savez très bien que je partage ce que vous venez de dire sur les équipements structurants et je pense que nous n'avons pas fini d'en parler. In Fine, cela ira dans le sens que nous souhaitons vous et moi mais je ne peux pas parler à la place des autres, vous vous en doutez. Le sujet arrivera donc en temps et en heure devant le Grand-Figeac mais pas que puisqu'il faudra également solliciter la Région et le Département pour un équipement structurant de cette taille et de ce montant. Bien évidemment, c'est un effort collectif qui est demandé. C'est pour cela que je vous expliquais tout à l'heure en introduction que le PPI nous met des dépenses et des recettes espérées mais qu'effectivement ça n'est qu'une vision d'avenir. Après, je me refuse à répondre sur l'endettement car on peut avoir toute opinion dessus. On serait endettés vous diriez que nous le sommes trop. On l'est peu et vous dites que nous ne le sommes pas assez. Ce sont des choix sur lesquels je ne veux pas discuter dessus puisqu'en fait, on ne s'endette pas pour s'endetter mais lorsque les projets sont mûrs et qu'effectivement, il faut « passer à la caisse ». »

Mme GONTIER : « La transition avec le « passer à la caisse » est compliqué. Effectivement oui, cela peut s'entendre d'emprunter si l'on a besoin de financer des projets qui soient des projets structurants dont l'intérêt est avéré mais je reviens à ce que j'ai dit en commission communale en reprenant certains des points qui ont déjà été évoqués : on a tout de même une liste à la Prévert avec un certain nombre d'investissements sur lesquels, quel qu'en soit l'intérêt, on n'a absolument pas les éléments pour pouvoir déterminer et prioriser les uns par rapport aux autres. Nous avons là des engagements qui potentiellement sont bien au-delà des capacités de la commune sur lesquels il y aura des arbitrages avec arbitrage en termes d'importances des priorités et arbitrage en termes de modes de financements mais nous n'avons pas les éléments. Aujourd'hui, valider un budget tel que celui-là, c'est valider un budget qui obère les possibilités de la commune pour très longtemps. Nous avons eu le débat tout à l'heure lorsque vous vous étiez retiré mais sur le taux fiscalité que l'on peut avoir pour les figeacois et qui n'est pas propre à la commune et à l'insertion aussi dans le Grand-Figeac et la communauté de communes, on a un taux de fiscalité forte et on s'engage là sur des investissements qui vont endetter la commune. Au-delà de savoir si l'on est d'accord ou pas d'accord, va-t-on pouvoir financer les deux en même temps ? On a d'un côté une pression fiscale dont on se sort aujourd'hui parce qu'effectivement on réalise des investissements qui par ailleurs ne sont pas financés, mais 10 millions d'emprunt c'est tout de même assez conséquent. Je trouve que ce budget n'est pas mûr et que c'est un peu voter un blanc seing que de dire que l'on accepte de valider ce niveau d'emprunt et ces niveaux anticipés d'investissements alors qu'ils ne sont pas tous réalisables et que l'on n'a pas tous les arbitrages. »

Monsieur le Maire : « Je vais vous faire une réponse très rapide en vous disant que la règle est l'annualité du budget donc ce que vous votez n'est pas l'engagement sur le PPI. Le PPI n'est qu'une aide pour vous donner le sens du vent. Bien évidemment, il peut être remis en cause non seulement chaque année mais également en cours d'année. C'est donc par transparence que l'on vous donne ce que vous qualifiez de liste à la Prévert. Il peut y avoir des appels à projets, des nouveaux projets, etc..... Il y a 3 ou 4 ans, si nous n'avons pas mis dans la liste l'isolation renforcée et la domotique que nous avons associée à nos systèmes de chauffage pour nos bâtiments, même si nous avons déjà commencé à travailler dessus avec l'installation

de led et autres, nous n'aurions rien fait. Pareil pour le plan 1 000 écoles où nous avons vu que le retour à investissement était de 6 ans. Pour les Pratges, ce n'est pas un dossier que l'on découvre contrairement à ce que l'on pourrait penser. Vous le découvrez peut-être mais cela fait longtemps que l'on y travaille. M. LANDES va vous expliquer pourquoi et comment puisque je suis déporté du dossier. »

M. LANDES : « Oui, je pense qu'il est difficile de dire que nous ne sommes pas au courant car c'est un dossier sur lequel nous travaillons depuis très longtemps. Au départ nous partions sur la rénovation du skate-park. Comme nous nous sommes retrouvés sur un secteur qui était classé, il a fallu passer par certains arcanes. J'avoue que cela a été log, pénible car nous sommes passés en commission à Cahors pour présenter notre projet où l'on nous a demandé de présenter un projet d'ensemble du site. Ce que nous avons fait tout en prévoyant des phases. La première phase qui est la plus importante pour notre jeunesse est de réaliser un skate-park avec des aménagements paysagers autour qui est aussi un lieu de rencontre de plusieurs générations en rapport de la situation du site. C'est un projet auquel je tiens. Nous avons rencontré les utilisateurs du site ainsi que les riverains. Madame la Sous-Préfète était présente aux réunions. Une nouvelle réunion qui a lieu jeudi va clarifier certaines choses. C'est un projet que nous tenons depuis longtemps. Le projet d'ensemble n'était pas ce que nous souhaitions faire mais finalement, en allant jusqu'au bout des choses, nous aurons un projet d'ensemble sur un site accueillant. »

Mme GONTIER : « Je voudrais juste prendre des exemples pour illustrer ce que j'ai dit et ce n'était pas une remise en question de la pertinence de ce projet sur cet espace-là. Par exemple, nous avons à nouveau sur le document qui nous a été donné, un aménagement de complexe sportif à Panafé pour un montant de 50 000 € sachant que dans les années à venir nous n'avons pas les moyens de financer cet équipement, quel qu'en soit l'intérêt et qu'il faudra se poser la question dans un autre cadre, 50 000 € d'études complémentaires, je ne sais pas si c'est forcément prioritaire ou pas aujourd'hui dans les conditions de financements que nous avons. Le montant est moins élevé mais il y a la vidéoprotection dont je vous rappelle, lorsqu'elle a été votée il y a plusieurs années, c'était parce qu'il y avait un taux de subventionnement qui était très élevé. Or là, le taux de subventionnement sur ses aménagements est inférieur à 8% et on continue à le faire. On avait dit que la refonte du stationnement n'était réalisée que si l'on avait le niveau de subvention adéquat pour le réaliser : je ne sais pas si nous l'avons et en le votant ici je ne sais pas si, à un moment donné, vous allez nous dire que les réalisations ont été lancées ou pas ou si nous attendons d'avoir ce taux de subvention. Et j'ai d'autres exemples. »

Monsieur le Maire : « C'est une question ou c'est un commentaire ? Si c'est une question j'y répond, si c'est un commentaire je n'y répond pas. C'est comme vous voulez. »

Mme GONTIER : « Je vous laisse le choix. »

Monsieur le Maire : « Si vous me laissez le choix je vais vous dire que c'est comme on l'a toujours fait. Puisque ce sont des projets qui sont éligibles à la dotation d'équipements ruraux, si nous n'avons pas la subvention nous le différerons. Je ne peux pas être plus clair. Nous l'inscrivons pour que vous le sachiez et que vous ne nous disiez pas que vous n'en avez pas entendu parler le jour où nous aurons la subvention. On peut en débattre en commission, et je pense que nous l'avons fait, lorsque le projet est présenté de sa pertinence et une fois débattu, il faut bien que nous l'inscrivons pour pouvoir demander les subventions correspondantes. Maintenant nous allons attendre prudemment, et je vous rejoins sur le fait que si nous n'avons pas de subvention les projets ne sont pas faisables. Je n'ai pas l'impression, depuis 10 ans que je suis Maire, que j'ai pris des décisions irresponsables et que j'ai envoyé la commune dans le mur. Je veux bien les doutes ou les questions mais pas le procès d'intention comme quoi on vous ferait voter des choses sans que vous n'ayez les éléments du débat. C'est pour cela que l'on fait le débat d'orientations budgétaires pour bien placer les choses. Aujourd'hui on affine avec des chiffres plus précis mais la réponse reste la même sur ce que l'on a inscrit cette année. Vous voyez bien que le taux de réalisation des années précédentes est dû également au fait que nous n'avons pas eu les subventions et que l'on décale alors. Nous sommes quasiment sûrs d'avoir la DETR puisque les dossiers sont recevables mais nous ne sommes pas sûrs de l'avoir cette année. Si nous ne l'avons pas cette année nous attendrons l'an prochain. Nous avons fait les ordres de priorités, nous espérons que ce seront ceux qui seront retenus par la Préfecture mais cela ne nous appartient pas. C'est bien pour cela que l'on essaie de voter le budget assez tôt afin d'être prêts lorsque l'on nous donnera le feu vert. Je suis comme vous, je partage l'inquiétude sur le gros financement de l'équipement sportif de Panafé, qui est une nécessité. Il faut, a minima, préparer un concours d'architecture. Vu les montants, on ne peut pas faire de gré à gré ni simplement en appel d'offres. Comme cela a été fait pour la place Carnot, il faut passer par un concours d'architecte et on verra combien coûte le projet. Peut-être qu'à la fin nous nous raviserez parce que cela coûtera trop cher et que l'on ne pourra le réaliser prochainement. Peut-être aussi que nous aurons une bonne surprise en ayant des solutions innovantes. À l'issue de cela nous verrons si l'on continue ou si l'on diffère et nous irons à la pêche aux subventions. Je ne connais pas d'autres façons de réaliser les projets que d'essayer de les sérier ce qui prend aussi du temps car je sais aussi que c'est un reproche facile de dire que cela n'avance pas. D'un autre côté, on ne va pas sortir les projets d'un chapeau tout d'un coup ou trouver un architecte la veille pour le lendemain ou encore les co-financeurs qui vont adhérer au projet sans le regarder. L'idée d'avoir ce concours c'est également de démontrer à nos co-financeurs l'intérêt du projet au niveau territorial, aussi bien communautaire que départemental voire régional. »

Mme GONTIER : « C'est un peu embêtant à chaque fois de parler de procès d'intention. Lorsque l'on a évoqué le site des Pratges, M. LANDES nous a dit que vous y travaillez depuis longtemps. Honnêtement, ça n'a jamais été mis au débat et effectivement la première réunion a lieu prochainement. »

Monsieur le Maire : « Nous avons même voté, je pense lors du mandat précédent, un premier projet qui a été justement retoqué. »

Mme GONTIER : « Oui mais ce n'est pas celui-ci. »

Monsieur le Maire : « Mais celui-ci en est la conséquence. »

Mme GONTIER : « Ce que je vous dis c'est que vous ayez l'impression que cela a été fait par ailleurs et que du coup nous sommes soupçonneux, mais nous, nous n'avons pas l'info ! Vous nous parlez de dossiers sur lesquels nous n'avons strictement rien. Où est-ce que nous devons nous prononcer ? Est-ce que nous validons ou pas ? Ce n'est pas un procès d'intention mais un constat factuel. »

M. LANDREIN : « Il y a quand même quelque chose que vous ne prenez pas en compte mais que l'on voit dans tous les domaines politiques qui est l'efficacité de la dépense publique. Que M. LANDES nous dise que c'est un droit pour les jeunes oui, c'est un argument indiscutable. Mais ce que je voudrais savoir c'est combien de jeunes vont y venir, quel en est le coût en rapport avec l'efficacité du projet, etc...on en revient à la discussion que nous avons eu sur la piscine de Lacapelle-Marival : est-ce que tout cela a du sens ? Je n'ai pas d'opinion sur le sujet mais j'ai des interrogations. Lorsque l'on engage sur plusieurs années et là il ne s'agit pas de prévoir si cela sera financé dans le cadre du complexe sportif de Panafé, on engage dès cette année 800 000 €. Là, c'est de la certitude donc il est normal et logique que sur un sujet à 2,5 millions on ait de la visibilité pour dire si cela nous semble être une bonne ou une mauvaise décision. Le seul fait que le projet soit là depuis 10 ou 15 ans n'est absolument pas un argument. L'intelligence pourrait être de regarder la pertinence de ce projet au regard de ce que nous sommes aujourd'hui et des besoins des jeunes mais aussi de notre capacité de financement et si nous avons 2,5 millions à mettre au service des jeunes comme vous dites. Est-ce que ces 2,5 millions ne seraient-ils pas mieux investis à d'autres endroits ? C'est une question que l'on pourrait avoir et je ne suis pas absolument convaincu que si vous sollicitez la population figeacoise en leur posant cette question, je ne suis pas sûr que nous n'obtiendrons pas des chiffres surprenants. »

M. LANDES : « Je souhaite dire une chose qui me tient à cœur. Nous avons rencontré une frange de jeunesse ainsi que d'autres personnes. Si vous passez sur ce secteur, vous rencontrerez beaucoup de personnes de plusieurs générations qui se rencontrent et c'est un lieu important pour la commune de Figeac. Au mandat précédent nous avons rencontré certains jeunes en leur proposant de répondre à leur demande. Nous sommes presque 10 ans après et nous avons rencontré une autre génération qui arrive derrière. Le problème est là. C'est tout de même un lieu très important. On est sur un projet situé à proximité de la passerelle où l'on peut s'y rendre facilement depuis la ville. Les terrains de tennis sont à côté. Nous allons réaliser des espaces verts et des choses qui vont donner vie à un secteur qui, pour le moment, sert à y garer des véhicules. À part le tennis, le reste ne sert pas à grand-chose. »

M. BALDY : « Il se trouve que nous avons lancé la concertation sur ce site, j'étais alors Conseiller Municipal en charge de la Jeunesse, dans les années 2010. Nous l'avons lancé car nous avons des demandes récurrentes pour les équipements et nous avons des groupes de jeunes qui se sont mobilisés à l'Espace Jeunes avec qui nous avons travaillé. Nous avons mené toute une concertation pour relever les coordonnées de l'ensemble des utilisateurs car c'est une pratique sportive hors clubs et nous n'avions pas d'interlocuteur. Nous avons fait des réunions avec l'ensemble des utilisateurs et je vous confirme que le site était très fréquenté. Je me réjouis car nous avons certains utilisateurs qui sont toujours à nos côtés, qui maintenant suivent le projet et qui ont permis de le faire évoluer. Nous avons une délégation de l'Espace Jeunes qui nous fait remonter quasiment 1 fois par mois les demandes ou bien pour savoir où en est le projet. La pertinence ne se dément pas. Je n'ai pas de tableau à vous fournir sur la fréquentation mais je vous assure qu'elle est dense et assidue. D'autre part, c'est un élément qui vient s'intégrer dans une vision plus globale du site qui intègre les transitions, les mobilités, les boucles de stationnement, les notions de nature en ville et les loisirs de toute une partie de la jeunesse pour laquelle il est vraie que nous avons un déficit d'équipements. Je regrette que nous ayons mis autant de temps à le sortir. On y travaille depuis très longtemps. Cela permet aussi de montrer les difficultés que nous traversons parfois. Je suis très heureux qu'il puisse s'inscrire dans une vision plus large. »

Mme GONTIER : « Je voudrais dire un dernier mot car je crois en fait qu'il y a de la mauvaise foi lorsque l'on échange comme cela. Je crois que personne ici a dit que c'était un mauvais projet ou qu'il n'y avait pas besoin de développer des équipements pour répondre au besoin des jeunes. Ce que l'on sait c'est que nous allons vers 400 000 € environ d'épargne pour la commune tous les ans de capacité d'autofinancement. D'une manière ou d'une autre il va falloir que l'on passe. Il va donc être aux alentours de 6 ou 7 millions d'euros. Ici, on part sur un investissement d'un million d'euros. Cela veut dire que nous en sommes à 8 millions rien qu'avec le Surgié sachant qu'il y a forcément des choses à côté et que nous sommes en 2024 avec normalement un mandat remis en question en 2026. Cela fait beaucoup de choses où l'on obère les possibilités. Cela ne veut pas dire que ce ne soit pas un beau projet mais que l'on empêche toute réflexion sur d'autres choses pour de nombreuses années. Et lorsque je reprends les éléments, je le fais à minima ! L'idée c'est que c'est un investissement très lourd dans une situation où la commune a des capacités de

financements et d'investissements limités. Donc, est-ce que c'était le bon moment pour lancer cet investissement ? »

Monsieur le Maire : « Quand on aura les subventions on représentera une délibération où vous autoriserez le Maire à faire l'investissement ou pas puisque temps que nous n'avons pas les subventions, je n'engagerai rien. Cela ne coûte pas grand-chose de reprendre une délibération sur le sujet. Déjà, c'est pour vous rassurer et vous montrer que je suis à votre écoute. Ensuite, je pense que c'est difficile à la fois de chercher à reprocher à une équipe municipale de ne pas en avoir fait assez et en même temps de lui demander de ne rien faire pour laisser une cagnotte pour les éventuels suivants. Vous voyez ce que je veux dire. On dit que ce n'est pas le bon moment mais comme je vous l'ai dit : le bon moment c'est lorsque les projets sont mûrs et en l'occurrence, nous aurions tous aimé qu'il soit réalisé plus tôt. Dans la vie il y a souvent des projets que l'on ne peut pas faire, qui traînent ou que l'on est obligé d'abandonner. »

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de budget primitif, entendu le rapport de présentation de ce projet et en avoir délibéré :

ADOPTE le Budget Primitif 2024 de la Commune comme suit :

BUDGET PRINCIPAL : (en €)

SECTION	Reports 2023	Propositions nouvelles du Maire	Vote du Conseil Municipal
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		17 545 825	17 545 825
Recettes		17 545 825	17 545 825
INVESTISSEMENT			
Dépenses	1 836 330	6 744 589	8 580 919
Recettes	495 566	8 085 353	8 580 919

DIT que ces budgets sont votés par nature :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement compris les chapitres « opérations d'équipements »

Voté par 22 voix POUR et 6 CONTRE (M. LANDREIN, Mme DELESTRE, M. BROUQUI, M. LAFRAGETTE, Mme GONTIER et M. JANOT).

BUDGET PRINCIPAL - APPLICATION DE LA FONGIBILITÉ DES CRÉDITS

Rédigé par : Service Finance et Budgets
Rapporteur : Monsieur le Maire

Conformément à l'article L 5217-10 du CGCT « dans une limite fixée à l'occasion du vote du Budget et ne pouvant dépasser 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer au Maire ou à l'adjoint au Maire, la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. »

Le Maire doit informer le Conseil Municipal de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section, taux maximal autorisé.

DONNE tous pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant afin de prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

PRÉCISE que Monsieur le Maire informera le Conseil Municipal de ces mouvements de crédits dans le cadre du relevé de décisions lors de la plus proche séance.

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNÉE 2024

Rédigé par : Service Finance et Budgets

Rapporteur : Monsieur le Maire

Depuis 2021, la Commune de FIGEAC ne perçoit plus de produit de taxe d'habitation sur les résidences principales et ne vote plus le taux afférent à cette taxe.

Afin de compenser la perte de la taxe d'habitation, un mécanisme de transfert a été mis en place.

Le taux du foncier Bâti du Département 2020 (23.46%) est venu se cumuler avec le taux de la Commune voté en 2020 (18.59%) pour donner le taux de référence 2020 de 42.05% (il y a eu un effet correctif lié au coefficient correcteur)

Dorénavant, on ne parle plus du taux du Département et du taux de la Commune, il n'y a qu'un seul taux, celui de la Commune. Le taux de référence 2021 est le taux voté en 2021.

De plus, les taxes d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants demeurent et la Commune retrouve un pouvoir de taux à partir de 2023. Cependant, l'évolution de ce taux est conditionnée par l'évolution des taux de taxes foncières.

Le taux de la taxe d'habitation est également maintenu à 11.57%.

Je vous propose de ne pas augmenter pour la 13^{ème} année consécutive les taux des taxes directes locales.

Le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties est reconduit à 42.05% et le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties est maintenu à 170.82%.

Le Conseil Municipal, après avoir en avoir délibéré,

VOTE les taux communaux 2024 des taxes directes locales tel qu'il suit :

Taxe sur le foncier bâti	42.05%
Taxe Foncier Non Bâti	170.82%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants	11.57%

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

Monsieur le Maire : « Pas de commentaire sur ce vote ? Non ? Comme quoi, tout arrive. »

M. LANDREIN : « Euh, tout arrive ? non. Je pense que nous avons régulièrement voté les taux. Je vais reprendre ce qu'a dit Mme GONTIER tout à l'heure. Ici, il y a une partie des taux qui sont votés et qui sont à la destination de la population. Il faudra additionner en fin de mandat ce que nous, collectivement, avons voté et qui réduit leur capacité d'investissement ou d'achat. Nous avons parlé de l'eau tout à l'heure et d'un certain nombre d'autres choses. Il ne manquerait plus que nous augmentions les taux sur le foncier. Ce serait complètement anormal au regard entre-autres des augmentations des bases sur les deux dernières années. La moindre des choses est de ne pas les augmenter. On pourrait, bien évidemment, poser la question de les réduire mais contrairement à ce que l'on a pu imaginer durant la campagne, baisser le taux d'imposition n'est pas sans conséquence non plus sur la capacité d'investissement et de fonctionner. Nous

ne sommes pas toujours d'accord sur l'utilisation de l'argent mais sur le fait de réduire la capacité d'investissement d'une commune au travers d'une baisse sensible de son taux d'imposition, le débat mérite d'être posé mais ce n'est pas le débat que nous souhaitons mener aujourd'hui. »

ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS ANNEXES 2024 DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Rédigé par : Service Finance et Budgets

Rapporteur : Antoine SOTO

Annexes : tableaux (fonctionnement & investissement) des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, rapports de présentation et maquette officielle.

Monsieur Antoine SOTO donne lecture du rapport de présentation du projet des budgets primitifs annexes de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2024.

Monsieur le Maire : « Juste une information, à partir de 2025 l'Agence de l'Eau nous fera payer ses redevances en fonction notamment du taux de fuite : c'est-à-dire que le rendement des réseaux va devenir un élément prépondérant dans la redevance. D'où l'incitation très forte. Je crains que cela ne se transforme un peu comme la TGAP : au vu des besoins pour la mise à niveau des réseaux dans les années qui viennent, cela va coûter relativement cher. Si cela est couplé avec une baisse des consommations, nous allons nous retrouver dans des situations qu'il va falloir gérer. Nous n'en sommes pas là mais je vous préviens. Il ne s'agit pas que de Figeac. Les débats sur l'eau sont mondiaux. Plus la ressource se fera rare plus ce sera cher et difficile. »

M. SOTO : « Les études sur les PFAS vont commencer. Il s'agit des pollutions que nous trouvons dans l'eau et qui sont multiples. Nous avons également eu le s-métolachlore également. Tout cela a un coût pour la station de pompage. Cela va être un enjeu important. »

Monsieur le Maire : « Je vais conclure avec un jeu de mots : si le budget de l'eau ne coule pas de source il est néanmoins très transparent. Je vous invite à vous pencher dessus pour que lorsque nous aurons le débat avec Horizon 21 vous puissiez poser les bonnes questions puisqu'apparemment nous n'avons pas été assez pessimistes lorsque nous avons vu M. RECHENMANN. Rappelez-vous, je lui ai demandé de ne pas prendre l'option d'augmentation de la consommation car je sentais qu'il y avait un loup derrière. Néanmoins, nous avons été trop optimistes. »

Mme GONTIER : « Alors en fait on a déjà échangé là-dessus tout à l'heure lors du vote du compte administratif. Vous avez redit qu'il fallait absolument repasser par une augmentation de la part fixe. Toujours pareil : qu'il faille en passer par là mais le mettre comme étant une priorité me gêne beaucoup par rapport à la quantité de la consommation d'eau et donc par rapport au côté environnemental. J'avais demandé s'il était possible de faire une étude comparative sur les modalités d'augmentation uniquement de la part fixe payée par les gros utilisateurs de nature économique. Visiblement, dans le modèle qui nous avait été présenté dans la dernière simulation il n'y avait pas cette distinction. Est-ce que vous l'avez demandée pour la prochaine fois ? »

Monsieur le Maire : « Nous allons poser la question et nous ferons la simulation. La question est bonne mais je crains qu'ils ne soient pas assez nombreux. La distinction se porte toujours sur le diamètre du compteur. Je suis d'accord, ce n'est peut-être pas assez progressif. Justement, il faut que l'on revoie cela donc préparez bien vos questions. »

M. LANDREIN : « Je pense qu'il faut se méfier de quelque chose parce que personnellement, au lieu de s'appeler Horizon 21 je préférerais qu'ils s'appellent Horizon 27. J'ai l'impression qu'ils ont un très beau logiciel mais qu'en termes de conseils et de vision cela ne me paraît pas exceptionnel pour être très franc. Je ne fais pas un procès d'intention et je peux considérer qu'il s'agit d'un vrai constat. Se tromper autant quand on se présente comme étant un professionnel (et prévenez-le parce que ce discours je le tiendrai aussi devant lui) est presque une faute professionnelle. Lorsque vous dites que l'on ne pourra pas augmenter en 2024 le prix de l'eau, cela veut dire que la mesure exceptionnelle que l'on a envie de prendre cette année d'utiliser le budget principal pour alimenter le budget de l'eau ne veut pas dire que l'on ne sera pas dans la même situation l'année prochaine. Il n'y a aucune raison pour que nous ne le soyons pas. Une mauvaise prévision nous amène à ce genre de chose ce qui fait qu'aujourd'hui nous sommes incapables de savoir de combien nous serons amenés à contribuer. Cela remet aussi en cause un certain nombre de choses sur le budget principal. 100 000 € est une somme qui n'est pas extraordinairement importante mais si cela devient 250 000 € cela commencera à peser. Je pense qu'il est vraiment nécessaire que l'on ait cette discussion rapidement avec Horizon 21 et que l'on puisse ensemble regarder cela. Je ne suis pas agréablement surpris car j'aurai préféré ne pas avoir raison concernant le 1% mais on voit bien malgré tout que c'est quelque chose qui va être difficile à tenir sans des augmentations extrêmement fortes pour la

population. Il faut donc sans doute, effectivement, y aller progressivement. Peut-être aussi absorber un certain nombre d'investissements comme ceux du bassin d'orage avant d'envisager de gros investissements même s'ils sont nécessaires. Comme vous le dites, si en plus nous sommes sanctionnés parce que nous avons des fuites, même si l'on sait que notre taux de fuites est très correct, on aussi que cela peut se dégrader relativement vite si, par exemple, nous avons toute une génération de tuyaux installés en même temps qui cède également au même moment. Il est donc important que nous ayons un taux de renouvellement qui soit important mais raisonné et qui puisse être supporté par les gens qui paient l'eau. »

M. SOTO : « Oui effectivement, nous atteignons les limites de l'exercice. Nous avons voulu lisser le prix de l'eau et le rendre le plus acceptable possible pour l'utilisateur et il est vrai qu'à un moment donné nous allons être confrontés à une réalité : sauf à baisser nos prétentions d'investissements, on ne pourra pas très certainement pas faire des miracles. Au niveau des coûts de fonctionnement, on ne peut pas trop les pressuriser. La technologie que nous avons mis en place pour la qualité de l'eau et l'épuration sont des pompes qui fonctionnent à l'électricité et nous avons donc de la facturation derrière. On ne pourra faire comme pour l'éclairage public, tout éteindre : il faut toujours de l'eau au robinet. Tout cela mis à la boîte, il va falloir peut-être aller par étape. »

Mme GONTIER : « J'avais une autre question que j'ai déjà posée sur l'investissement à savoir que ne peut-on pas faire entrer dans le projet plus global de renaturation du Sugy la modification de la prise d'eau (du moins dans la démarche, cela me semble être dans cette logique) afin de sortir du budget de l'eau ? Ne peut-on pas justifier cela dans la prise en compte d'un projet plus global ? »

Monsieur le Maire : « C'est toujours compliqué, lorsqu'il y a concomitance des faits, de ne pas imputer à un fait l'autre fait. Aujourd'hui, on pourrait peut-être, car nous sommes en dérogation réglementaire depuis des années en réalisant le petit seuil chaque été pour pouvoir maintenir l'eau à un niveau suffisant pour pouvoir maintenir la prise d'eau mais ceci est au bon vouloir de l'ARS et de la DDT qui évidemment ne vont pas nous interdire de réaliser cela et nous proposer d'amener des camions citerne à Figeac. Nous avons une dérogation mais cela fait des années que nous savons qu'il faut que nous modifions cette prise d'eau. Aujourd'hui, pour des raisons que nous venons tous d'évoquer et sur lesquelles je pense il y a un consensus pour faire des économies, il va falloir faire des économies et repousser certains investissements en trouvant des solutions temporaires. Sauf que les solutions temporaires sont comme des rustines sur les chambres à air des vélos, à un moment il faut changer la chambre à air. Ici c'est pareil. Cette prise d'eau doit être refaite. Comme de toutes manières le petit seuil ne suffira pas lorsque l'on aura abaissé le Surgi, il est évident qu'à présent nous avons un alignement des planètes où il faut que l'on fasse les deux en même temps. Supposons que l'on nous ait dit que le barrage pouvait tenir 10 ans de plus, on ne nous aurait pas autorisés 10 ans supplémentaires à faire ce que nous avons demandé à titre exceptionnel et dérogatoire pour la prise d'eau. D'ailleurs, même si ce n'est pas très coûteux cela fini tout de même de coûter un peu car chaque année il faut le refaire puisqu'à chaque crue les cailloux bougent pour s'accumuler en aval. Ensuite, les épisodes de sécheresse que l'on voit et que l'on commence à mieux appréhender à travers les études font ressortir que les débits de rivière de la taille du Célé sans interconnexion et autres ressources ne suffiront pas. Lorsque l'on parle d'autres ressources il s'agit de la Dordogne à 40 km ou encore le Lot à 10 ou 12 km et effectivement, nous n'avons pas vraiment d'autres solutions et sommes quasiment au pied du mur. On pourrait différer mais aujourd'hui, on voit le projet de renaturation du Célé comme un projet de cohérence parce que sinon, sauf à vouloir se prendre la tête entre les entreprises on ne s'en sortirait pas de coordonner les deux projets séparément. Nous sommes aujourd'hui dans cette obligation de faire. La subvention que nous obtiendrons sur l'interconnexion et la nouvelle prise d'eau sera supérieure à celle que nous obtiendrions sur le site du Surgi. Les payeurs sont les mêmes et il s'agit de l'Agence de l'Eau. On peut aussi dire, comme cela avait été fait pour la station de pompage, prendre une partie exceptionnelle sur le budget principal mais il faudra le payer de toutes façons qu'on le mette dans une partie ou une autre. »

Propos de Mme GONTIER inaudibles.

Monsieur le Maire : « Non mais ce n'est pas le fait de le mettre ensemble. Le financement et les travaux sont deux choses différentes. Il faut que l'on commence par là mais il faut que l'on trouve un abaque et une prospective car ces travaux vont s'étaler. La prise d'eau n'est qu'une partie immergée de l'iceberg. La tuyauterie pour aller jusqu'à Capdenac va coûter nettement plus cher que de traverser la rivière et de se positionner en face. Il ne s'agit que du 1^{er} étage de la fusée. Puisque ce sont des travaux qui ne s'amortissent que sur du très long terme, on va trouver une façon de les financer par le budget de l'eau mais si ce n'est pas le cas, il faudra bien trouver l'argent ailleurs. Le drame, c'est que tout le monde est dans la même situation et que les demandes de cofinancements vont être les mêmes pour tout le monde. Des tas de communes et pas que dans le Lot comme Cahors (sans parler des Pyrénées Orientales) sont obligées d'investir 12 millions et encore, cette somme est à l'état du projet et l'on verra lorsqu'ils auront fini les travaux. Ils font bien d'investir dans cette usine car si demain il leur faut pomper directement dans le Lot et que la fontaine des Chartreux ne donne plus ce qu'elle donnait jusque-là, ils auront trouvé une solution. Tout le monde va être mis dans les mêmes proportions et tout ceux que nous connaissons qui ont une source proche et qui nous disent que l'eau ne leur coûte pas cher parce qu'elle donne toute l'année, je ne suis pas sûr que leur source continuera à donner d'ici quelques années. D'autres avait aussi une source qui coulait toute l'année et en deux ou trois ans, cela est devenu compliqué. On voit bien que nous sommes dans un

enjeu qui nous dépasse un peu. Il faudra effectivement regarder l'histoire du cofinancement. C'est une équation difficile car il faudra que cela reste acceptable pour ceux qui paie l'eau et en même temps que nous fassions les travaux. »

Propos de Mme GONTIER inaudibles.

Monsieur le Maire : « Voilà. C'est pour cette raison que je vous invite à poser toutes les questions et à participer à toutes les réunions pour que vous en sachiez autant que nous. »

M. LANDREIN : « Nous nous abstenons sur ce vote car il ne s'agit pas bien évidemment de remettre en cause la gestion mais nous faisons passer le message de notre inquiétude sur ce budget. Non pas qu'ils soient mal fait ou mal conçu mais nous avons vraiment le sentiment que nous votons quelque chose dont nous sommes à peu près certains que nous aurons du mal à aller au bout, pas pour des raisons qui vous incombent nécessairement mais bien parce que la situation est extrêmement complexe et que c'est aussi une façon d'exprimer notre prise de conscience de la réalité de ce qu'est le problème de l'eau aujourd'hui sur notre commune. »

Monsieur le Maire : « Je vous remercie pour votre explication de vote et je pourrais vous dire que nous pourrions faire de même mais il faut tout de même que nous le votions même si nous partageons les mêmes inquiétudes. »

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des projets de budgets primitifs annexes des services de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2024, avoir entendu les rapports de présentation et en avoir délibéré :

ADOPTE ces budgets primitifs annexes (en €) comme suit :

- BUDGET DE L'EAU

SECTION	Reports 2023	Propositions nouvelles du Maire	Vote du Conseil Municipal
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		1 669 363	1 669 363
Recettes		1 669 363	1 669 363
INVESTISSEMENT			
Dépenses	280 286	1 816 678	2 147 246
Recettes	0	2 147 246	2 147 246

- BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

SECTION	Reports 2023	Propositions nouvelles du Maire	Vote du Conseil Municipal
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		1 210 460	1 210 460
Recettes		1 210 460	1 210 460
INVESTISSEMENT			
Dépenses	333 815	3 458 107	3 791 922
Recettes	0	3 791 922	3 791 922

DIT que ces budgets sont votés par nature :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement compris les chapitres « opérations d'équipements »

Voté par 22 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (M. LANDREIN, Mme DELESTRE, M. BROUQUI, M. LAFRAGETTE, Mme GONTIER et M. JANOT).

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE DE L'EAU 2024

Rédigé par : Service Finance et Budgets
Rapporteur : Monsieur le Maire

L'assemblée est informée que les budgets des Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC) doivent être équilibrés à l'aide des seules recettes propres au budget, sauf dérogations possibles.

L'article L 2224-1 du CGCT impose un strict équilibre budgétaire des SPIC exploités en régie, affermés ou concédés par les communes.

L'article L. 2224-2 du CGCT prévoit toutefois des assouplissements à ce principe pour les seules communes et leurs groupements.

Le conseil municipal peut décider une prise en charge des dépenses du SPIC dans son budget général :

- si les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement ;
- si le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'utilisateurs, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ;
- si la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs ;

Quel que soit le cas de dérogation auquel se réfère l'assemblée délibérante, il lui appartient, sous peine de nullité, de motiver la prise en charge qu'elle envisage et de fixer les règles de calcul et les modalités de versement de la subvention ainsi que l'exercice concerné.

Cette prise en charge ne peut se traduire par la compensation pure et simple d'un déficit de d'exploitation. Elle revêt un caractère exceptionnel et ne saurait être pérennisée.

D'un point de vue comptable, la subvention versée au service par la collectivité s'inscrit au crédit du compte 774 « subventions exceptionnelles » lorsqu'elle se rapporte aux dépenses de fonctionnement. Les subventions destinées à financer les dépenses d'investissements s'inscrivent au crédit du compte 131 « subvention d'équipement », dans le budget annexe.

Il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention d'équilibre de fonctionnement du budget principal 2024 vers le budget annexe de l'eau d'un montant de 100 000 €.

MOTIVATIONS :

La difficulté du budget annexe de l'eau en 2024, s'explique principalement par 3 facteurs :

- Un contexte d'inflation qui malgré toutes recherches de maîtrise des charges de gestion courantes en 2023 (528 882.58 € dépensées pour un prévisionnel de 546 100 € en 2023) génère une augmentation de + **66 000 €** par rapport à l'année précédente.
- Une hausse des coûts d'énergie et des matières premières qui n'a pas été intégrée pour sa valeur réelle dans l'étude tarifaire prospective réalisée en 2023 pour la revalorisation des tarifs.
- Une baisse structurelle des consommations couplée à la mise en place d'une période de transition rendue nécessaire pour la mise en place progressive de la mensualisation. En effet, il a été nécessaire de modifier les dates de relève des compteurs et de les avancer de 2 mois en 2022 (consommation sur 10 mois) et encore d'un mois en 2023 (consommation sur 11 mois). Ce décalage de relève a eu un impact sur le nombre de m3 relevé et donc facturé et a réduit d'autant la recette budgétaire.

IMPACT DE LA MENSUALISATION	2021	2022	Ecart/2021	2023	Ecart/2021
nombre de m3 vendus	581 153,00	506 205,00	- 74 948,00	518 666,00	- 62 487,00
Recettes tarifaires (part variable et fixe)	1 140 308,07 €	1 085 157,62 €	- 55 150,45 €	1 113 880,24 €	- 26 427,83 €
	soit une perte de recette sur 2 années / à 2021 de				- 81 578,28 €

Malgré l'augmentation des tarifs de l'abonnement et de la consommation, la section de fonctionnement ne peut être équilibrée sans une augmentation excessive des tarifs de l'eau. C'est la raison pour laquelle de manière dérogatoire et tout à fait exceptionnelle, il est proposé au Conseil Municipal, d'avoir recours au versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement du budget principal au budget annexe de l'eau pour l'exercice 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE à titre dérogatoire le versement d'une subvention d'équilibre du budget général vers le budget annexe de l'eau, à titre exceptionnel pour l'année 2024 d'un montant de 100 000 €,

APPROUVE les motivations présentées ci-dessus,

DÉCIDE que le montant de la subvention sera inscrit au budget général en section de fonctionnement (dépense à l'article 65736221),

DÉCIDE que le montant de la subvention sera inscrit au budget annexe de l'eau en section de fonctionnement (recette à l'article 774).

Voté par 24 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (M. LANDREIN, Mme DELESTRE, M. BROUQUI et M. LAFRAGETTE).

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2024 DES MOBILITÉS

Rédigé par : Service Finance et Budgets

Rapporteur : Guillaume BALDY

Annexes : tableaux (fonctionnement & investissement) du budget annexe Mobilités, rapport de présentation et maquette officielle

Monsieur Guillaume BALDY donne lecture du rapport de présentation du projet de budget primitif annexe MOBILITES pour l'exercice 2024.

Mme GONTIER : « Dans les investissements qui sont prévus que nous avons eu lors du dernier comité de pilotage, il a été question de l'arrêt de bus qui serait possible après Ceint d'Eau à côté de la recyclerie à condition d'aménager un espace à cet endroit et que cela pourrait se faire dans le cadre de la TIL qui va être réalisée. Y a-t-il eu une réflexion pour l'insérer dans ce budget ? C'est le moment de le faire »

Monsieur le Maire : « La question a été posée par la présidente de Regain. Le fait était de savoir si l'on pouvait trouver, dans la propriété située derrière puisque cela est impossible dans le virage, une enclave pour pouvoir aménager un arrêt facultatif. Cela demande de l'emprise foncière et de s'entendre avec le propriétaire du champ. Pour l'autre côté ce sera plus dur et je précise que le bus ne peut s'arrêter du même côté de la route à l'aller et au retour. Il faudrait donc un arrêt plus haut de l'autre côté de la route. Cela demande à être étudié. »

M. BALDY : « L'étude technique avait été faite mais il faudrait redemander une nouvelle étude technique en imaginant des acquisitions. Je pense que l'on peut inscrire des études dans le cadre du budget tel qu'il a été voté. Il n'y a pas de problème. »

M. LANDREIN : « J'ai une question mais que Mme GONTIER ne se méprenne pas, cela concerne combien de gens ? combien cela va coûter ? et ainsi de suite. Enfin je veux dire, moi aussi j'ai des demandes. Je voudrais que devant mon agence l'on mette des bornes escamotables et que l'on ne puisse plus rentrer dans la rue d'Aujou parce que c'est une catastrophe et que c'est dangereux. Vous pouvez l'utiliser dans le

budget mobilité ? Je ne remets pas en cause la demande mais à un moment ce n'est pas parce que quelqu'un dans une réunion dit « il faudrait que » que l'on dit oui nous allons étudier et allons mettre 40 000 € dans une étude pour savoir qu'est-ce que cela génère, quelle est la demande réelle, ... On en revient un peu à la discussion que nous avons sur les Pratges (et je regrette de remettre le débat dessus) où M. BALDY nous a dit qu'il y avait beaucoup d'affluence. Sûrement, mais l'on ne bâti pas des projets à 2,5 millions sur « il y a beaucoup d'affluence ». Je n'ai rien contre Regain ni contre ce travail-là mais on parle de quoi ? »

Monsieur le Maire : « Je rappelle que la règle est valable pour tous les arrêts de bus. Bien évidemment, on regarde combien de gens sont susceptibles de monter et descendre dans le bus. Cela nous est arrivé qu'aucune ou une seule personne était sur un arrêt que nous avons supprimé et cela fait hurler. Lorsque l'on a la personne à qui on a supprimé « SON » arrêt de bus, c'est dramatique. Ensuite, nous n'allons pas dépenser 40 000 e d'études puisque pour arrêter un bus nous n'avons pas besoin de payer un bureau d'études. Nous sommes capables, avec nos services, de voir combien de place il faut pour un bus. Nous avons déjà d'autres arrêts. Ensuite, la faisabilité va se porter sur le fait qu'un propriétaire veuille bien nous céder du terrain ou pas. Je vous rappelle que, étant situé hors agglomération, il faudra également l'avis du gestionnaire de la voirie, c'est-à-dire le Département. »

Mme GONTIER : « Je ne me méprends pas du tout il n'y a pas de souci et je n'ai pas le bus de Ville devant chez moi. Je pose la question de cette forme car lorsque nous avons voté le nouveau plan du réseau du centre-ville j'avais beaucoup insisté sur le fait de desservir la zone de Ceint d'Eau en disant qu'il y avait cette logique de la recyclerie qui était derrière. Je l'ai faite très courte mais si l'on regarde les lignes qui vont sur Ceint d'Eau cela correspond aux horaires de travail et donc des entreprises qui sont à côté mais pas aux horaires de vie des habitants de cette zone. On a parlé à plusieurs reprises de fiscalité sur ces sites qui sont aussi des figeacois et qui ont la même fiscalité que les autres et qui n'ont pas tout à fait les mêmes services. J'avais insisté là-dessus et la réponse qui avait été faite était que cela était compliqué. J'avais même renvoyé une étude que j'avais faite. Cela supposait de déplacer d'une minute certaines liaisons. Avec la TIL, cela permet de reposer la question et en cela, d'aller jusqu'à Regain où je n'ai pas les chiffres mais où il y a une fréquentation qui est importante. Il s'agit surtout de cumuler avec la desserte de Ceint d'Eau. Comme la dernière fois cela avait été formulée sous cette forme, je l'avais faite très courte cette fois. »

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de budget primitif annexe « MOBILITÉS » pour l'année 2024, entendu le rapport de présentation et en avoir délibéré :

ADOpte ce budget primitif annexe (en €) comme suit :

- BUDGET ANNEXE MOBILITÉS

SECTION	Reports 2023	Propositions nouvelles du Maire	Vote du Conseil Municipal
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		1 298 051	1 298 051
Recettes		1 298 051	1 298 051
INVESTISSEMENT			
Dépenses	44 880	746 085	790 965
Recettes	100 000	690 965	790 965

DIT que ce budget est voté par nature :

- **Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement**
- **Au niveau du chapitre pour la section d'investissement compris les chapitres « opérations d'équipements »**

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

ACTUALISATION ET CLÔTURE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENTS (BUDGET PRINCIPAL, EAU, ASSAINISSEMENT)

Rédigé par : Direction des finances et Budgets
Rapporteur : Monsieur le Maire

En application de l'article R2311-9 du Code Général des collectivités Territoriales, la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programmes et crédits de paiement.

Les autorisations de Programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation ou à leur clôture ; elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements financiers contractés dans le cadre des autorisations de programmes correspondantes.

L'équilibre de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiements. L'objectif des autorisations de programme est de présenter à l'assemblée délibérante l'ensemble des projets d'investissement dont la réalisation s'effectuera sur plusieurs années, en indiquant le total de chaque projet et son échéancier budgétaire prévisionnel de réalisation. Il s'agit également de porter à la connaissance de l'assemblée délibérante, l'ensemble des engagements juridiques et financiers pluriannuels pris par la commune pour la conduite de son programme d'investissement.

Une fois l'autorisation de programme adoptée, il est inscrit chaque année au budget primitif le montant des crédits prévus dans l'échéancier des différents projets (ces crédits annuels sont intitulés crédits de paiements). Un complément de crédits peut également être proposé au conseil municipal.

Actuellement :

Sur le BUDGET PRINCIPAL : 5 Autorisations de programmes existent :

2 opérations s'achèvent en 2023 :

- Création maison de santé pluridisciplinaire
- Modernisation du village de vacances les Oustalous

3 opérations doivent être actualisées :

- Extension et restructuration locaux gendarmerie
- Restauration toiture église du Puy
- Rénovation énergétique du patrimoine communal (incluant les plans des écoles)

Il convient d'en créer 1 autre en 2024 :

- Aménagement du site classé des Pratges

Sur le BUDGET annexe de l'EAU : 2 Autorisations de programme existent :

- Reconstruction de la station AEP de Prentegarde
- Travaux renforcement conduite eau potable entre la station de production de Prentegarde et la Gare

Il convient d'actualiser l'autorisation de programme relative à la conduite eau potable.

Sur le BUDGET annexe de l'ASSAINISSEMENT : 1 autorisation de programme existe, elle doit être actualisée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de clôturer les AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENTS (en €) comme suit :

Budget Principal :

CREATION MAISON DE SANTE										
HT	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT								
		REALISE 2016	REALISE 2017	REALISE 2018	REALISE 2019	REALISE 2020	REALISE 2021	REALISE 2022	REALISE 2023	TOTAL PAYE (2016 à 2023) SOLDE
DEPENSES	2 925 950,17 €	16 109,57 €	85 669,02 €	915 520,41 €	1 590 017,89 €	100 335,36 €	9 258,33 €	3 259,24 €		2 720 169,82 €
RECETTES	1 807 975,00 €		15 000,00 €	233 400,20 €	713 905,08 €	488 794,70 €	90 697,92 €			1 541 797,90 €
commune	1 117 975,17 €	16 109,57 €	70 669,02 €	682 120,21 €	876 112,81 €	- 388 459,34 €	- 81 439,59 €	3 259,24 €		1 178 371,92 €

MODERNISATION DU VILLAGE DE VACANCES LES OUSTALOUS								
HT	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT						
		REALISE 2018	REALISE 2019	REALISE 2020	REALISE 2021	REALISE 2022	REALISE 2023	TOTAL PAYE (2018 à 2023) SOLDE
DEPENSES	2 139 732,00 €	9 905,00 €	84 675,58 €	1 012 265,73 €	785 502,35 €	436,80 €		1 892 785,46 €
RECETTES	1 085 365,00 €		150 000,00 €	258 207,55 €	336 942,38 €	75 432,00 €		820 581,93 €
commune	1 054 367,00 €	9 905,00 €	- 65 324,42 €	754 058,18 €	448 559,97 €	- 229 845,27 €		917 353,46 €

DÉCIDE de modifier les AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENTS (en €) comme suit :

Budget Principal :

EXTENSION & RESTAURATION GENDARMERIE

modification AP suite à travaux plus value 2024 de 26 256 € TTC

TTC	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT						CP 2024	SOLDE
		REALISE 2020	REALISE 2021	REALISE 2022	REALISE 2023	TOTAL PAYE (2018 à 2023)			
DEPENSES	1 050 000,00 €	3 060,00 €	6 304,80 €	771,60 €	209 234,99 €	219 371,39 €	830 628,61 €	1 050 000,00 €	
RECETTES	251 204,00 €			45 000,00 €		45 000,00 €	202 150,00 €	247 150,00 €	
commune	798 796,00 €	3 060,00 €	6 304,80 €	- 44 228,40 €	209 234,99 €	174 371,39 €	628 478,61 €	802 850,00 €	

RESTAURATION TOITURE EGLISE DU PUY

TTC	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT							
		REALISE 2023	TOTAL PAYE (2023)	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	SOLDE
DEPENSES	4 227 350,00 €	30 069,34 €	30 069,34 €	81 363,00 €	902 500,00 €	1 694 000,00 €	952 000,00 €	861 712,84	4 521 645,18 €
actualisation AVP oct 2023	294 295,18 €								
TOTAL DEPPENSES	4 521 645,18 €	30 069,34 €	30 069,34 €	81 363,00 €	902 500,00 €	1 694 000,00 €	952 000,00 €	861 712,84	4 521 645,18 €
RECETTES	2 466 300,00 €			23 000,00 €	515 525,00 €	862 300,00 €	528 000,00 €	537 475,00	2 466 300,00 €
commune	2 055 345,18 €	30 069,34 €	30 069,34 €	58 363,00 €	386 975,00 €	831 700,00 €	424 000,00 €	324 237,84 €	2 055 345,18 €

RENOVATION ENERGETIQUE DU PATRIMOINE COMMUNAL

TTC	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT					
		REALISE 2023	TOTAL PAYE (2023)	CP 2024	CP 2025	CP 2026	SOLDE
DEPENSES	1 510 275,00 €	16 031,64 €	16 301,64 €	842 980,00 €	340 148,00 €	310 845,36 €	1 493 973,36 €
RECETTES	600 000,00 €		- €	399 181,00 €	127 292,00 €	73 527,00 €	600 000,00 €
commune	910 275,00 €	16 031,64 €	16 301,64 €	443 799,00 €	212 856,00 €	237 318,36 €	910 275,00 €

Budget annexe de l'Eau :

TRAVAUX RENFORCEMENT CONDUITE EAU POTABLE ENTRE LA STATION DE PRODUCTION DE PRENTEGARDE ET LA GARE

HT	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT						
		REALISE 2021	REALISE 2022	REALISE 2023	TOTAL PAYE (2021 à 2023)	CP 2024	CP 2025	SOLDE
DEPENSES	830 000,00 €		111 578,00 €	16 834,56 €	128 412,56 €	328 600,00	372 987,44	830 000,00
RECETTES	248 800,00 €			74 659,00 €	74 659,00 €	99 000,00	75 141,00	248 800,00
commune	581 200,00 €		111 578,00 €	57 824,44 €	53 753,56 €	229 600,00 €	297 846,44 €	581 200,00

RECONSTRUCTION DE LA STATION AEP DE PRENTEGARDE

HT	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENTS													
		REALISE 2012	REALISE 2013	REALISE 2014	REALISE 2015	REALISE 2016	REALISE 2017	REALISE 2018	REALISE 2019	REALISE 2020	REALISE 2021	REALISE 2022	TOTAL PAYE (2012 à 2023)	CP 2024	SOLDE
DEPENSES	7 713 106,00 €	34 875,70	68 449,06	421 926,51	787 343,49	1 697 567,41	2 715 721,90	350 180,93	728 979,53	394 216,24	304 314,00	14 685,97	7 518 260,74	172 482,00 €	7 690 742,74 €
RECETTES	1 613 502,00 €			220 000,00	512 220,50	300 000,00	169 605,00	265 825,33			112 689,17		1 580 340,00	- €	1 580 340,00 €
emprunt et avance	6 099 604,00 €			1 000 000,00	1 687 239,40	1 319 604,00	500 000,00	687 239,40	458 159,60		458 159,60		6 110 402,00		6 110 402,00 €

Budget annexe de l'Assainissement :

BUDGET annexe ASSAINISSEMENT

CREATION BASSIN ORAGE & COLLECTEUR CHEMIN MOULIN DE LAPORTE

HT	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT						
		REALISE 2021	REALISE 2022	REALISE 2023	TOTAL PAYE (2021 à 2023)	CP 2024	CP 2025	SOLDE
DEPENSES	5 471 997,00 €	82 302,76 €	21 786,25 €	1 278 960,83 €	1 383 049,84 €	2 950 000,00	1 138 947,16	5 471 997,00
RECETTES	3 248 539,00 €			736 687,37 €	736 687,37 €	1 900 000,00	611 851,63	3 248 539,00
commune	1 947 269,00 €	82 302,76 €	21 786,25 €	542 273,46 €	646 362,47 €	1 050 000,00	527 095,53	2 223 458,00

DÉCIDE DE CREER les AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENTS (en €) suivantes

Budget Principal :

AMENAGEMENT SITE CLASSE DES PRATGES						
TTC	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT				
		CP 2024	CP 2025	CP 2026	SOLDE	
DEPENSES	2 582 884,00 €	800 000,00 €	1 039 148,00 €	743 736,00 €	2 582 884,00 €	
RECETTES	854 960,00 €	400 000,00 €	340 382,00 €	114 578,00 €	854 960,00 €	
commune	1 727 924,00 €	400 000,00 €	698 766,00 €	629 158,00 €	1 727 924,00 €	

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES VILLES SOUS-PRÉFECTURES ET LISTE DES ASSOCIATIONS AUXQUELLES LA VILLE DE FIGEAC ADHÈRE

Rédigé par : Service Finances et Budgets
Rapporteur : Hélène GAZAL

En application de l'article L2122-22 du code Général des Collectivités territoriales, le Conseil Municipal a délégué au Maire, par délibération du 16/07/2020, pendant la durée de son mandat et au nom de la Commune, la possibilité de procéder au renouvellement de l'adhésion aux associations dont la Commune est membre.

Le Maire doit obligatoirement rendre compte des décisions prises dans le cadre de des délégations à chacune des réunions du Conseil Municipal.

En 2024, il est proposé l'adhésion à l'association des Villes Sous -Préfectures moyennant une cotisation 2024 de 0.09 € / habitant.

M. LANDREIN : « Je vais faire la même remarque qu'en Conseil Communautaire : à chaque fois que l'on nous présente l'adhésion à une association il y a toujours de bonnes raisons pour y adhérer. Cela est indéniable. Par contre on constate quand même qu'entre 2014 et 2023 il faut rajouter, si mes calculs sont corrects, 1 000 €. Nous avons plus que doublé nos participations financières à des associations. Je pense que l'on pourrait essayer de se tenir à une règle qui me paraîtrait tout à fait logique et qui est d' « une rentrante / une sortante ». Cela permettrait d'épurer également car lorsque l'on fait ce travail de faire « une entrante / une sortante » on aurait peut-être plus de sortantes que ce que l'on imagine car je ne suis pas absolument convaincu que l'ensemble des associations qui sont dans cette liste-là nous ayons vraiment du sens d'y participer. Dans tous les cas, je pense que cela mériterait une petite réflexion. Je vais me positionner en tant que professionnel : je suis sollicité tous les ans par des associations. Mon budget est ce qu'il est et je m'y tiens d'une année sur l'autre car je n'ai pas les moyens d'augmenter ce budget-là. Je pense donc que c'est une règle à laquelle on pourrait essayer de se tenir lorsque l'on est une collectivité. »

Mme GONTIER : « Je connais la réponse certes mais lorsque l'on adhère à une association on sait quel est le montant de l'adhésion. Je sais très bien que tous les votes n'ont pas été fait mais l'on pourrait mettre en face un montant correspondant par exemple à celui de l'année dernière et avec un taux d'inflation dessus mais engagé sur un montant. Là en fait, il ne faut pas le prendre comme une méfiance mais on vote sur quelque chose dont on n'a aucune idée des montants. »

Monsieur le Maire : « Alors non, je me suis mal exprimé tout à l'heure. Sur ce cas particulier nous avons le montant. Sur la liste des associations c'est inscrit au budget globalement. On a mis la même somme que l'an dernier. Nous n'avons donc pas à réactualiser avec l'inflation. Nous allons, dans une prochaine commission, individualiser avant le mois de juin où ce sera voté. Aujourd'hui, vous avez juste la liste pour avis mais ce n'est pas pour dire que nous allons voter les subventions correspondantes. Nous essayons de le faire à budget quasi constant. Après, il y a des circonstances ou des années où nous avons des choses plus compliquées que d'autres. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'adhésion nouvelle à l'association des Villes Sous-Préfectures en 2024 moyennant une cotisation 2024 de 0.09 € / habitant,

PREND acte de la liste des associations auxquelles la Ville adhère jointe à la présente délibération.

Voté par 24 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (M. LANDREIN, Mme DELESTRE, M. BROUQUI et M. LAFRAGETTE)

SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE LA VILLE DE FIGEAC

Rédigé par : Service Finances et Budgets
Rapporteur : Christiane SERCOMANENS

Suite aux arbitrages décidés lors du vote du budget primitif 2024, il est proposé au Conseil Municipal de fixer le montant de la subvention allouée pour l'exercice 2024 au Centre communal d'Action Social.

Le Budget Primitif du CCAS s'établit à un montant de fonctionnement de 357 113.76 €.
Les principales recettes s'élèvent à la somme de 165 613.76 €.
Une subvention de 191 500 € est sollicitée à la ville de Figeac pour l'équilibre de ce budget.

Il est également proposé au conseil municipal d'allouer une enveloppe nécessaire au financement de la prime exceptionnelle pouvoir d'achat pour les agents de l'EPAHD Bataillé, qui relève du CCAS, à hauteur de 14 830 €.

Les crédits pour le versement de cette subvention ont fait l'objet d'une inscription au budget primitif principal pour 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de verser une subvention de fonctionnement au CCAS pour l'exercice 2024 d'un montant de 191 500 €.

DÉCIDE de verser une subvention exceptionnelle au CCAS au titre du financement de la prime exceptionnelle pouvoir d'achat pour les agents de l'EHPAD à hauteur de 14 830 €.

DIT que les crédits nécessaires figurent au projet de Budget Primitif 2024.

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT CONCURRENT POUR L'INSTALLATION D'UNE GUINGUETTE ÉPHÉMÈRE SUR LE SITE DU SURGIÉ

Rédigé par : Direction des Services Techniques
Rapporteur : Marta LUIS
Annexe : Appel à manifestation d'intérêt

La Ville de Figeac souhaite renforcer l'attractivité du site et développer les activités associées, tout en favorisant la cohabitation des différents usages (sport, tourisme, randonnées, animations, restauration, etc.), en préservant le patrimoine naturel et la biodiversité du site et en veillant au respect de la quiétude du lieu et des riverains.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P), le présent appel à manifestation d'intérêt concurrent a pour objet l'installation d'une guinguette éphémère pour la saison estivale 2024 sur le site du Surgié.

L'objectif est de :

- Proposer une offre de restauration et de boissons, qualitative, locale et originale et selon une grille tarifaire accessible au plus grand nombre,
- Proposer des animations sportives et culturelle, l'idée étant de cibler des activités conviviales et accessibles à tous, en lien avec les acteurs du territoire, dans le respect du site et de l'ensemble de ses usagers.

L'autorisation d'occupation d'une durée de de 6 mois maximum, entre les mois de mai et octobre 2024 serait soumise à une redevance mensuelle de 500 € si prise en charge des fluides par le porteur de projet ou 1 000 € si prise en charge des fluides par la collectivité.

Mme GONTIER : « Visiblement, cela a été perçu comme une réussite sur l'opération de l'année précédente puisqu'on le reconduit. Je voulais savoir s'il y avait une petite analyse ou étude qui avait été faite auprès du prestataire et auprès des autres bars sur Figeac qui initialement étaient un peu inquiets lorsqu'il avait été question de cette guinguette et qui je crois finalement ont changé d'avis. A-t-on fait un petit travail là-dessus pour essayer de l'évaluer ? »

Mme LUIS : « L'exploitant en place l'an passé est très satisfait de ses résultats. Quant aux restaurants locaux, effectivement ils étaient inquiets et ils avaient posé pas mal de questions au départ. Finalement tout s'est bien passé. Ils sont contents car se n'est pas forcément une concurrence directe mais juste une distraction. Le délégataire du Domaine du Surgié avait été contacté l'année dernière et il avait approuvé le concept. Il a été également contacté cette année. »

Monsieur le Maire : « Je précise que c'est en dehors du périmètre. Il est averti par correction mais nous n'avons pas de clause de non-concurrence en dehors du périmètre ce qui n'est pas le cas, bien sûr, dans le périmètre concédé. La bonne entente veut qu'il soit averti ce que nous avons fait avant de signer la candidature. »

Mme GONTIER : « Vous savez que nous n'étions pas tous du même avis là-dessus. Je reste persuadée qu'avoir plusieurs offres sur un même lieu attire davantage de monde et ne génère pas de la concurrence, au contraire. Cela peut permettre de créer une attractivité supplémentaire. Tout était de savoir comment avait réagi le délégataire et quels effets cela avait eu sur son activité. »

Monsieur le Maire : « D'après les chiffres provisoires que j'ai, il n'a pas fait une bonne saison. Après, je ne peux pas vous en dire plus. Je pense que nous en reparlerons. C'est un autre sujet et je ne pense pas que ce soit lié du tout à la guinguette. »

Mme GONTIER : « De mémoire et dans la rédaction du contrat il n'est pas question d'activité culturelle et sportive alors que c'est écrit dans la délibération. Est-ce la volonté d'élargir ? »

Monsieur le Maire : « Cela tombe bien car l'an passé il y avait la coupe du monde de rugby et cette année il y a les Jeux Olympiques. Je pense qu'en termes d'animations il y a de quoi faire. On considère que les Jeux Olympiques vont être une activité sportive et les 350 000 personnes qui vont assister à l'ouverture des jeux à Paris feront peut-être du sport pour pouvoir se frayer un chemin pour y voir quelque chose mais on les inclut également dans une activité sportive même si ce n'est pas eux qui vont nager sur la Seine. D'autre part, il peut y avoir diverses activités culturelles mais je ne vous garanti pas la nature des activités. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager cet Appel à Manifestation d'Intérêt Concurrent,

APPROUVE le montant de la redevance mensuelle à hauteur de 500 € si prise en charge des fluides par le porteur de projet ou 1 000 € si prise en charge des fluides par la collectivité,

CHARGE la commission communale des marchés publics de procéder à l'analyse des offres reçues,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public, après avis de la Commission communale des marchés publics, aux conditions fixées dans la présente délibération et dans l'appel à manifestation d'intérêt valant cahier des charges tel qu'annexé à la présente délibération.

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DU LOT - PARTICIPATION FINANCIÈRE 2024 DE LA COMMUNE À LA FORMATION DES APPRENTIS

Rédigé par : Direction Finances et Budgets
Rapporteur : Anne LAPORTERIE

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Lot, qui forme les jeunes apprentis dans notre département, participe à la lutte contre le chômage et en particulier celui des jeunes. Elle permet, par ailleurs, d'assurer le renouvellement de savoir-faire et de maintenir un tissu artisanal dynamique dans notre département.

Depuis 1997, la commune participe aux actions menées en faveur de l'apprentissage par un soutien financier auprès de cet organisme, calculé sur le nombre d'apprentis élèves du Centre de Formation des Apprentis de Cahors résidant à Figeac.

Je vous demande de délibérer sur la reconduction de notre participation financière aux actions menées en faveur de l'apprentissage par cet organisme.

Le montant de la participation communale, pour l'année 2024, s'élève à 1 920 € (24 apprentis x 80 €).

Mme GONTIER : « Merci d'avoir répondu par anticipation. J'espère qu'un jour il y aura quelqu'un qui, au lycée et à l'I.U.T. qui sont centres de formation professionnelle pour les apprentis, finira par faire également cette demande. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'apporter son soutien financier à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Lot, par une participation communale en faveur de l'apprentissage, calculée chaque année en fonction du nombre d'élèves de notre commune inscrits au Centre de Formation des Apprentis de Cahors ;

AUTORISE Monsieur le Maire à verser, sur ces bases, à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Lot la participation 2024 qui s'élève à 1 920 € (24 apprentis x 80 €) ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2024.

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

PARTICIPATION FINANCIÈRE À L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH) "REPAIRE DES 2 VALLÉES" DE LISSAC-ET-MOURET

Rédigé par : Direction Finances et Budgets
Rapporteur : Christiane SERCOMANENS
Annexe : Convention d'objectifs

L'association Repaire des 2 vallées a mis en place un Accueil de Loisirs Sans Hébergement périscolaire en partenariat avec l'école primaire et maternelle Henri Lacroix et la Commune de Lissac et Mouret.

Dix enfants de la Commune de Figeac fréquentent cet ALSH ou en périscolaire ou en extrascolaire.

L'association sollicite une participation de la Commune à hauteur de 100 € par enfant pour les aider à poursuivre leur accueil.

Une convention est soumise à l'approbation du conseil municipal pour l'année 2024.

M. LANDREIN : « C'est un sujet que je connais un peu maintenant. Effectivement, c'est une forme de solidarité et je pense que c'est aussi le moyen de faire passer un message aux communes qui n'ont pas complètement compris le message dont certaines que je connais bien. Ce sera l'occasion, lors de la prochaine commission centre, d'insister auprès des maires des communes qui ont du mal à prendre le stylo de dire que la commune centre joue son rôle comme elle le fait avec la Fédération Partir mais aussi avec Repaire des 2 Vallées. »

Mme GONTIER : « Personnellement je ne fais pas partie de la commission centre donc moins convaincue du coup. S'il y a 10 enfants de Figeac qui sont en périscolaire cela veut dire qu'ils sont à l'école à Lissac également ? »

Mme SERCOMANENS : « Pas systématiquement. Le dispositif qu'a mis en place le Grand-Figeac comporte également les garderies périscolaires puisqu'elles sont déclarées en Centre de Loisir Sans Hébergement aux yeux de la CAF pour toucher l'APS et donc la délibération englobe cela. Comme nous, de tête je pense que nous avons 20 enfants de Lissac qui viennent sur la Fédération Partir. Je ne peux pas vous dire si ce sont des enfants qui vont à l'école à Lissac car ce n'est pas du tout lié à l'école mais vraiment au Centre de Loisirs les mercredis et petites vacances. »

Mme GONTIER : « Ma question était de savoir s'il y avait des enfants de Figeac qui allaient à l'école de Lissac et de comprendre pourquoi. Donc on ne sait pas si c'est le cas. »

Mme SERCOMANENS : « On peut poser la question mais je ne peux pas vous dire. »

Monsieur le Maire : « Nous allons le regarder mais cela m'étonnerait qu'ils les prennent gratuitement et comme on ne nous a pas demandé de payer j'ai quand même un doute. De notre côté, nous n'avons pas donné de dérogation. Il peut y avoir une histoire de famille séparée par exemple où les parents peuvent résider l'un à Figeac et l'autre à Lissac ou les grands-parents qui peuvent garder les enfants le mercredi. Il y a sûrement une raison car ce serait tout de même extraordinaire que nous n'ayons pas vu venir ces enfants mais en revanche, je suis sûr que je n'ai rien signé. Il est donc improbable qu'ils les aient pris comme cela. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le versement d'une somme de 1 000 € à l'association « Repaire des 2 Vallées »,

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs 2024 Animation des temps périscolaires,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention telle qu'annexée à la présente délibération.

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

QUESTIONS DIVERSES

Dévoilement d'une plaque commémorative dédiée à la résistante Odette BACH dans le cadre des cérémonies du 12 mai

Madame LACIPIÈRE donne lecture de la vie d'Odette BACH.

Mme GONTIER : « Ayant fait une remarque pour l'inauguration de la salle annexe du Musée la dernière fois je me permets de dire combien je trouve cela être une bonne idée de donner le nom de cette dame résistante. »

Monsieur le Maire : « Pour ne vexer personne je précise qu'elle n'a pas été la seule engagée dans la résistance. Ayant habité un immeuble emblématique puisque l'école Paul Bert ayant été aussi, dans sa cour, le lieu de rassemblement des personnes raflées, il y a tout de même également du symbole là-dedans. »

BUDGET PRINCIPAL – TARIFS MUNICIPAUX – PRÉCISION CONCERNANT LES CONDITIONS D'UTILISATION DES SALLES COMMUNALES

Rédigé par : Direction Générale des Services

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : « J'ai une autre question diverse qui concerne la rectification d'un oubli lorsque nous avons voté à l'unanimité la tarification des salles. Nous avons oublié la spécificité des associations figeacoises qui font des expositions salle Baleine. Je pense notamment à l'association Cimaise. Lorsque je les avais rencontrés nous avons dit que les 7 premiers jours seraient gratuits et qu'au-delà ce serait payant au tarif qui a été voté. Nous avons simplement oublié de le mettre dans la délibération. Il faut rectifier cet oubli car sinon je vais me trouver dans l'illégalité si je n'applique pas ce tarif pour les associations figeacoises. »

Mme LACIPIÈRE : « Ces expositions apportent tout de même à la notoriété de la Ville. Les associations ne font pas cela pour elles-mêmes. Ce qui est intéressant pour les expositions c'est de pouvoir englober 2 week-ends car s'est à ce moment-là que les visiteurs sont les plus nombreux. Je voudrais que l'on puisse se dire que l'idée d'avoir ces deux week-ends est quand même important. »

Mme GAZAL : « J'ai longuement discuté avec toutes les associations. Elles sont 220 et le fait de n'avoir qu'un seul week-end inclus c'est aussi pour permettre d'avoir beaucoup plus de week-end pour les autres. Je n'ai pas répondu de façon favorable. Huit jours c'est déjà bien. Après, s'ils le souhaitent, ils vont payer à un tarif qui est tout de même très bas. Il y a tout de même des augmentations de factures. On vient de voter le budget. Je veux toujours plus aussi mais j'apprends à partager avec les autres. En votant le budget aujourd'hui je crois qu'il faut rester raisonnable. La gratuité une fois 8 jours oui. Davantage, ils sortent. Merci. »

Par délibération n°23-116 en date du 18 décembre 2023, le Conseil Municipal a adopté les modalités de

tarification de l'utilisation des salles communales applicables à partir de 2024.

Après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal complète cette délibération avec la disposition suivante :

- Une gratuité d'utilisation des salles sera accordée, pendant 7 jours consécutifs au maximum, aux associations ayant leur siège social à FIGEAC, pour une activité d'exposition de productions artisanales ou d'œuvres d'art.

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

QUESTIONS DIVERSES

Mme GONTIER : « Je voulais savoir où en était-on de la création de la régie pour les associations de pétanque qui attendent de savoir où acheter sa carte. »

Mme FAURE : « Je pense que Monsieur le Maire vous l'a expliqué lors de la dernière séance. Nous sommes en train d'y travailler avec Mme GAZAL. Nous regardons avec les services les coûts des différentes salles. C'est un travail qui est assez long sur lequel il faut du temps. Ils ont été reçus à l'OIS il y a 15 jours de cela afin de mettre en pratique les plannings conjoints car le planning d'occupation du boulodrome n'était pas géré par l'OIS jusqu'à présent. Nous reviendrons vers eux en temps et en heure. Cela dit, nous arrivons vers les beaux jours et je pense qu'ils peuvent attendre un peu pour que l'on cale quelque chose de carré. »

Mme GONTIER : « Je pense que l'urgence n'est pas qu'ils puissent utiliser la salle, effectivement on arrive aux beaux jours. Que quelque chose qui paraît relativement simple soit réglé relativement simplement. Calculer le tarif de l'abonnement par rapport au coût de la salle me paraît une usine à gaz pour quelque chose qui relève d'une cotisation de principe. Honnêtement j'entends la réponse et je l'ai comprise, ce n'est pas la peine de me réexpliquer mais je ne la trouve pas appropriée. Je pense que le but est effectivement de les faire participer et pas de faire en sorte qu'ils amortissent ou pas le coût de cette salle. »

Monsieur le Maire : « On est d'accord. Simplement vous vous rappelez la démarche que nous avons faite, Mme GAZAL le sait, la première réunion était celle de la véracité des coûts et je ne la regrette pas. Cela ne veut pas dire que nous allons faire payer les coûts ! Le but n'est pas de racketter les sportifs mais au moins de pouvoir avoir un chiffre pour leur dire que » nous faisons payer car en voici les coûts pour la ville ». Je pense que cela est logique. Nous l'avons fait pour toutes les salles mais pas pour le boulodrome. Nous sommes en train de le finaliser. Cela ne changera rien et ne retardera rien. Ce n'est pas une usine à gaz. On manque juste de bras car ce n'est pas juste une petite convention. Il y a déjà je ne sais combien de clubs pour lesquels il faut que l'on rédige une convention et cela fait peut-être 150 conventions à faire. Il ne s'agit pas d'une convention type où l'on aurait juste à mettre le nom du club. »

Mme GAZAL : « Moi, en tous cas, en tant qu'élue de la Ville de Figeac, le club de pétanque de Figeac et tous ses adhérents ont accès au boulodrome. Là on travaille en plus pour les clubs extérieurs. C'est un petit plus. Moi je me concentre sur les associations figeacoises. Autant que nous le pouvons avec Mme FAURE nous travaillons sur les associations extérieures mais pour l'instant les pétanqueurs figeacois qui adhèrent à l'association sont bien logés. »

Mme GONTIER : « J'arrête mais je trouve que franchement c'est compliqué pour quelque chose qui au départ était assez simple. L'idée de défendre l'association figeacoise très bien, je suis complètement d'accord. En l'occurrence, il y a aussi des personnes qui sont figeacoises et qui adhèrent pour plein de raison à des associations qui ne sont pas de Figeac tout en cotisant sur Figeac de la même manière que les autres et il n'y a pas de raison que l'on ne fasse pas d'effort pour leur faciliter les choses. »

Mme GAZAL : « Excusez-moi. Ils cotisent à Figeac pour quoi ? »

Mme FAURE : « Il s'agit alors d'un choix personnel. Il y a un service sur le figeacois, si la personne décide d'aller dans un club hors de Figeac c'est un choix personnel. »

Mme GONTIER : « Ce n'est pas un service mais une association. »

Mme FAURE : « Oui, il y en a et elles ont le mérite d'exister. Je suis navrée. »

Monsieur le Maire fait part des décisions qu'il a prises en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 16 juillet 2020

- Conclusion d'un avenant n°8 au lot n°1 (protection du corps et de la tête) au marché de fourniture courantes et de services concernant l'achat de vêtements de travail et équipements de protection individuelle pour les agents de la Ville avec la société CEVENOLE DE PROTECTION – 31400 TOULOUSE portant hausse du tarif de l'article « combinaison cagoule 730030 » à 2,7083 € H.T. l'unité contre 2,56 € H.T. initialement.

- Conclusion d'un avenant n°1 au lot n°6 (plâtrerie – isolation – faux-plafonds) relatif au réaménagement des locaux de la Gendarmerie et du SDRT concernant des travaux supplémentaires (échafaudage dans l'escalier et dépose et pose de faux plafond) avec l'entreprise ALLIANCE 360 portant le montant des travaux à 48 036,37 € T.T.C. au lieu de 45 760,21 € T.T.C. prévus initialement.
 - Conclusion d'un avenant n°2 au lot n°6 (plâtrerie – isolation – faux-plafonds) relatif au réaménagement des locaux de la Gendarmerie et du SDRT concernant des travaux supplémentaires (reprises suite démolitions) avec l'entreprise ALLIANCE 360 portant le montant des travaux à 48 036,37 € T.T.C. au lieu de 58 174,09 € T.T.C. prévus initialement.
 - Conclusion d'un avenant n°1 au lot n°10 (revêtement de sols – faïences) relatif au réaménagement des locaux de la Gendarmerie et du SDRT concernant des travaux supplémentaires (dépose des plinthes existantes et reprise murs en plâtre) avec l'entreprise MERTZ portant le montant des travaux à 48 927,29 € T.T.C. au lieu de 52 383,29 € T.T.C. prévus initialement.
 - Conclusion d'un avenant n°2 au lot n°10 (revêtement de sols – faïences) relatif au réaménagement des locaux de la Gendarmerie et du SDRT concernant des travaux supplémentaires (dépose de revêtements de sols, pose et fourniture carrelage, pose et fourniture de plinthes assorties, réalisation d'une chape, étanchéité en sus carrelage, pose et fourniture de seuils de portes, pose et fourniture de tampons inox à carreler) avec l'entreprise MERTZ portant le montant des travaux à 48 927,29 € T.T.C. au lieu de 52 383,29 € T.T.C. prévus initialement.
 - Sollicitation de l'aide de l'État au taux maximum au titre de la DETR 2024 pour le financement des travaux d'aménagement de liaisons cyclables à hauteur de 40% (137 662 €) pour un montant total de travaux de 344 155,41 €.
 - Conclusion d'un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre relatif au collecteur du chemin du Moulin de Laporte concernant la fixation du forfait définitif de rémunération avec la société SUD INFRA ENVIRONNEMENT 12500 ESPALION portant le montant à 56 942 € T.T.C. pour les lots 1 et 2 au lieu de 45 199,26 € T.T.C. prévus initialement.
 - Fixation du tarif de vente du catalogue d'exposition « Script Girls » au tarif de 30 € à la boutique du Musée Champollion-Les Écritures du Monde
-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le secrétaire de séance,

Pascal BRU